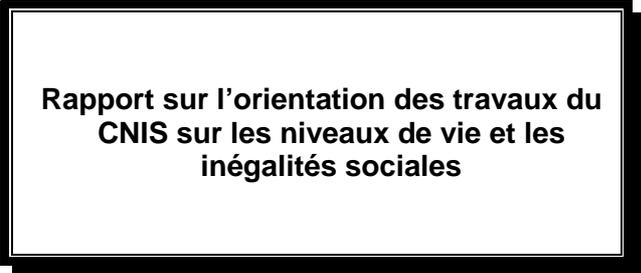


INSPECTION GENERALE

Paris, le 15 juin 2005
N° 126/B010
Class : 1.6.01



Rapport sur l'orientation des travaux du CNIS sur les niveaux de vie et les inégalités sociales

Hugues PICARD
Françoise MAUREL



PLAN

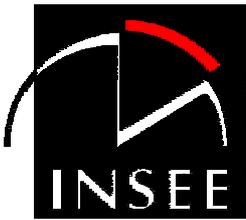
NOTE POUR MONSIEUR LE DIRECTEUR GENERAL	5
PROPOSITION DE MANDAT DU GROUPE DE TRAVAIL DU CNIS SUR LES NIVEAUX DE VIE ET LES INEGALITES SOCIALES.....	9
EXPLICITATION DE LA PROPOSITION DE MANDAT DU GROUPE DE TRAVAIL.....	13
LA PRODUCTION STATISTIQUE SUR LES NIVEAUX DE VIE ET LES INEGALITES : L'EXISTANT ET LES CRITIQUES QUI LUI SONT FAITES.....	27
ANNEXE I LETTRE DE MISSION	37
ANNEXE II PUBLICATIONS RECENTES.....	41
ANNEXE III ENQUETES ET SOURCES STATISTIQUES EXISTANTES PERMETTANT DE MESURER LA DISTRIBUTION DES REVENUS OU D'UTILISER L'INFORMATION SUR LES REVENUS A D'AUTRES FINS.....	47
ANNEXE IV LISTE DES PERSONNES RENCONTREES POUR LA MISSION « ORIENTATION DES TRAVAUX DU CNIS SUR LES NIVEAUX DE VIE ET DES INEGALITES SOCIALES »	53





Inspection Générale

Direction des Statistiques démographiques et sociales



Dossier suivi par :
Hugues PICARD
Messagerie : hugues.picard@insee.fr
Françoise MAUREL
Tél : + 33 141 17 52 81
Messagerie : francoise.maurel@insee.fr

NOTE pour Monsieur le directeur général

Paris, le 15 juin 2005

Objet : Rapport sur l'orientation des travaux du CNIS sur les niveaux de vie et les inégalités sociales

Je vous prie de trouver, ci-joint, le rapport qui pourrait être transmis au bureau du CNIS pour orienter les travaux du Conseil sur les niveaux de vie et les inégalités ainsi que la proposition de mandat pour un groupe de travail à créer sous l'égide de l'interformation statistiques sociales, conformément à l'avis adopté au cours de l'assemblée plénière du 11 février 2005.

Notre proposition de mandat a été guidée par les propos des personnes que nous avons rencontrées ainsi que par les remarques, critiques et suggestions qui sont souvent faites au système d'information existant. Nous sommes également partis de l'idée que le groupe de travail, s'il voulait être efficace et utile, devait être de durée limitée dans le temps (un an nous a paru raisonnable) et que, donc, il devait limiter ses ambitions, laissant la voie ouverte pour des travaux ultérieurs.

L'effort principal demandé est la restriction du nombre d'indicateurs proposés pour un calcul et une publication annuelle, ces indicateurs devant être utiles au plus grand nombre d'utilisateurs. Ceci implique que les différentes organisations représentées acceptent de limiter leurs besoins et de les satisfaire par le « meilleur indicateur publié » et non pas par l'indicateur « idéalement adéquat ».

Nous suggérons que le groupe de travail se préoccupe principalement des indicateurs monétaires tout en proposant des indicateurs non monétaires apportant une information complémentaire utile. Néanmoins, compte tenu de l'horizon limité du groupe, les domaines pour lesquels on élaborerait des indicateurs non monétaires de « possibilité d'accès » et d'utilisation effective seraient limités au logement, à la santé et à l'éducation. Les domaines de l'emploi et des handicaps seraient également retenus pour le développement d'indicateurs.



Il nous est apparu que la satisfaction des demandes au niveau territorial nécessitait une recherche préliminaire de caractérisation des besoins des utilisateurs et une réflexion préalable sur les découpages géographiques adéquats. Ces opérations sont proposées dans le cadre du mandat du groupe de travail, qui pourrait, à cette occasion, s'élargir à des personnes ayant des compétences sur les études sociales urbaines ou régionales, tout en étant susceptibles de représenter les besoins d'information des demandeurs locaux.

Enfin, il nous a été suggéré d'inscrire dans le mandat une réflexion sur l'élaboration de comptes nationaux par catégories de ménages. Nous n'avons pas donné suite à cette proposition, estimant qu'elle dépassait le cadre du groupe de travail. Néanmoins, nous pensons que ce point pourrait éventuellement faire l'objet d'un travail spécifique. C'est pourquoi nous avons tenu à en faire état ici.

Françoise MAUREL

Hugues PICARD



**PROPOSITION DE MANDAT
DU GROUPE DE TRAVAIL DU CNIS
SUR LES NIVEAUX DE VIE ET LES INEGALITES SOCIALES**





PROPOSITION DE MANDAT DU GROUPE DE TRAVAIL DU CNIS SUR LES NIVEAUX DE VIE ET LES INEGALITES SOCIALES

Le groupe de travail a pour mission de proposer un système cohérent d'informations annuelles sur les inégalités sociales, les revenus et la pauvreté, en recherchant les améliorations à apporter au dispositif actuel. Pour ce faire, il tiendra compte de l'existant, des besoins français et européens ainsi que des pratiques en place dans les autres pays. Le système proposé devra être simple, au sens où le nombre d'indicateurs proposés sera limité dans chaque champ d'étude pour en faciliter la lisibilité tout en satisfaisant au mieux les différents utilisateurs.

Le groupe s'attachera à bien séparer les propositions qui peuvent être mises rapidement en place dans les productions statistiques de celles qui nécessitent une étude préalable voire des recherches de sources et de méthodes approfondies. Dans ce second cas, le groupe proposera les axes dans lesquels devraient s'orienter les études et les recherches méthodologiques. Les formations concernées du CNIS assureront ensuite le suivi des opérations.

Après avoir dressé un bilan de l'existant en France et à l'étranger, le groupe examinera en premier lieu les statistiques de revenu et de niveau de vie. Il précisera quelle(s) grandeur(s) de référence les indicateurs doivent chercher à mesurer : consommation, revenu brut, disponible après impôts et transferts sociaux, y compris ou non loyers fictifs, revenus du patrimoine et transferts reçus. Il proposera à partir de là les différents indicateurs monétaires à publier régulièrement en précisant la source statistique de référence à utiliser (existante, à enrichir ou à créer), le champ concerné (en termes de population), l'objectif précis et la définition de l'indicateur. Le groupe étudiera la possibilité de disposer des indicateurs dans l'année qui suit celle à laquelle ils se rapportent. Le cas échéant, il examinera la possibilité d'élaborer des estimateurs ou des indicateurs avancés permettant le respect des échéances, pour une moindre précision. La mesure des évolutions des indicateurs sera également abordée.

Les indicateurs non monétaires proposés devront compléter et éclairer les données monétaires dans les domaines du logement, de la santé, de l'éducation, de l'emploi et des handicaps. La recherche d'indicateurs d'inégalités assurant la couverture exhaustive de chaque domaine, celle d'un indicateur synthétique par domaine ou d'un indicateur non monétaire global pourront faire l'objet de propositions d'axes de recherche.

Les indicateurs territoriaux relatifs au niveau de vie et aux inégalités sociales feront l'objet d'un examen spécifique, compte tenu des problèmes que posent la définition des zones de référence et les objectifs des utilisateurs.

Le groupe proposera des nomenclatures minimales de caractérisation des entités étudiées (ménages, individus, logements...) et de publication, qui devraient s'imposer à tous, statisticiens, chercheurs, de façon à rendre cohérentes les lectures des différents indicateurs disponibles et des résultats des différentes études. Il fera des propositions sur la meilleure façon de mettre à disposition les indicateurs régulièrement calculés ainsi que l'information sur ce qu'ils représentent exactement.

Le groupe de travail est ouvert aux membres de l'interformation « Statistiques sociales », soit ceux des formations « Emploi-revenus », « Démographie-conditions de vie », « Santé-protection sociale » et « Education-Formation ». Le cas échéant, la gamme d'organisations et de compétences représentées sera complétée par certaines de celles représentées dans la formation « Equipement-Logement » ainsi que par des associations de lutte contre l'exclusion et la pauvreté et par des organismes (y compris internationaux) et des chercheurs ayant une compétence et de l'expérience dans les domaines étudiés. Pour l'étude des indicateurs territoriaux, le groupe pourrait s'ouvrir à des membres de la formation « Statistiques régionales et locales » ainsi qu'à des personnes ayant des compétences sur les études sociales urbaines ou régionales, tout en étant susceptibles de représenter les besoins d'information des demandeurs locaux.

Le groupe se réunira pour la première fois en septembre 2005. Il fournira son rapport à l'interformation « Statistiques sociales » pour octobre 2006. Ce rapport sera transmis à l'ONPES (Observatoire National de la Pauvreté et de l'Exclusion Sociale) et aux services statistiques concernés.





EXPLICITATION de la PROPOSITION de MANDAT du GROUPE de TRAVAIL





EXPLICITATION de la PROPOSITION de MANDAT du GROUPE de TRAVAIL

Le champ des travaux du groupe de travail

Les entretiens que nous avons eus, même si les personnes rencontrées ne constituaient pas un échantillon représentatif des utilisateurs des données sur les inégalités, nous ont permis de constater la diversité des objectifs poursuivis et des besoins corrélatifs en matière d'informations chiffrées sur le thème des inégalités en général, mais aussi de la mesure du niveau de vie.

Les objectifs des entités intervenant dans le domaine social sont très divers : constat, mesure temporelle, définition d'une politique ou d'une action sociale, mesure de l'efficacité de celle-ci, évaluation, négociation, ... Et les thématiques ou champs d'intervention sont également différents : réduction des inégalités et redistribution, lutte contre l'exclusion ou la pauvreté, d'une façon générale ou dans un domaine particulier (ou dans un territoire spécifique), négociation salariale, ...

On peut alors envisager deux méthodes pour satisfaire des besoins réguliers :

- soit chercher à satisfaire au mieux chaque demandeur en lui fournissant les statistiques les mieux adaptées à ses objectifs, ce qui peut déboucher sur un nombre considérable d'indicateurs dont certains sont assez proches, mais dont les valeurs sont différentes ; les interprétations des chiffres publiés de la part des non-experts risquent alors de conduire à des contre-sens particulièrement néfastes ;
- soit essayer de trouver un nombre limité d'indicateurs qui, certes, ne sont pas exactement adaptés à la demande de chacun pris individuellement, mais qui constituent un ensemble cohérent, d'interprétation pas trop ambiguë répondant « à peu près » aux besoins de chacun et qui permette le dialogue en partant d'un constat statistique partagé.

Bien entendu, si le groupe de travail est réuni, c'est en partie pour essayer de satisfaire les demandes avec un nombre limité de productions statistiques publiques. Sinon, il suffirait que les statisticiens reçoivent commande de chaque entité et élaborent les indicateurs qui la concernent : la discussion entre utilisateurs n'a pas lieu d'être dans ce cas. L'inflation de statistiques serait uniquement limitée par les moyens et les sources mis à la disposition des statisticiens pour répondre aux demandes. Faute de consensus préalable entre les demandeurs, certains seraient favorisés par rapport aux autres, les demandes les plus simples étant naturellement satisfaites en priorité.

Les différentes personnes rencontrées ont quasiment toutes indiqué que la connaissance des valeurs annuelles des indicateurs était celle qui les satisferait au mieux.

Proposition préalable 1 : *Le groupe de travail devrait œuvrer pour proposer un ensemble limité en nombre de statistiques régulières, publiées annuellement, sur les inégalités et la pauvreté, et qui satisfasse au mieux l'ensemble des utilisateurs.*

Peut-être est-ce un biais dû au choix des personnes visitées ou bien la manière dont les entrevues ont été abordées, mais il est apparu que la majorité des personnes contactées étaient intéressées principalement par des indicateurs de type monétaire



plutôt que par des indicateurs qualitatifs. Néanmoins, tous les interlocuteurs ont reconnu que les informations monétaires sur les inégalités ou la pauvreté devaient être complétées de données non monétaires permettant de préciser les situations, d'expliquer les constatations faites, de rechercher les corrélations entre diverses situations favorisées ou défavorisées et de mieux classer les personnes et les ménages. On peut ajouter à cela que les données monétaires ont le double avantage de viser à couvrir tout le champ du domaine d'intérêt et de pouvoir être résumées de façon quantitative. Bien entendu, comme on le verra, l'exhaustivité et le résumé sont parfois problématiques si l'on veut « monétariser » des avantages en nature ou des services publics.

De plus, la statistique publique a mis sur pied, au cours des années récentes, un système d'information sur les inégalités monétaires qui satisfait déjà beaucoup d'utilisateurs, mais qui peut cependant être encore amélioré (sources, mesures statistiques, délais, diffusion de statistiques monétaires et quasi-monétaires). En revanche, les informations sur les inégalités non monétaires sont très foisonnantes et n'ont pas encore été examinées dans le but de construire ce qu'on pourrait appeler un « tableau de bord général des inégalités sociales ». De plus, contrairement aux inégalités de revenus, il n'existe pas aujourd'hui de cadre théorique général qui permette de rationaliser les choix de concepts ou de mesures.

Proposition préalable 2 : *Dans l'état actuel de la demande et compte tenu de l'avancement des travaux de la part des services statistiques publics, le groupe traiterait principalement des indicateurs à caractère monétaire, mais ne négligerait pas les compléments d'information apportés par les indicateurs non monétaires, repoussant à une phase ultérieure une éventuelle réflexion globale à leur sujet.*

L'expression des besoins et l'information du groupe de travail

Une fois admise les propositions préalables, il faudrait que les différents participants se positionnent quant à leurs besoins en matière d'indicateurs et quant aux utilisations qu'ils comptent en faire. A cet égard, on ne peut ignorer que des statistiques sont déjà disponibles, qui sont d'ailleurs déjà largement utilisées, que des travaux sont en cours pour améliorer les statistiques existantes et mieux satisfaire la demande. Par ailleurs, nos collègues des autres pays, de l'OCDE et d'Eurostat ont également défini des indicateurs visant à satisfaire les besoins des intervenants nationaux ou locaux dans le domaine social ou pour répondre aux demandes des organismes multi- ou supra-nationaux. Les références à la pratique nationale, aux avancées étrangères ou à ce qui est produit par l'OCDE et Eurostat sont autant d'aides pour chacun pour intégrer sa propre problématique et mieux préciser ses besoins.

La connaissance et l'appréciation des productions statistiques, aussi bien en France qu'à l'étranger, sont indissociables des sources utilisées pour élaborer les indicateurs. C'est un élément pour juger de la validité et de la qualité des résultats : sources exhaustives ou par sondages, troncatures du champ, exclusion de certains éléments... Il paraît également intéressant que, dès l'abord, on essaie de faire un recensement aussi exhaustif que possible des sources mobilisables, qu'elles soient ou non utilisées aujourd'hui dans les productions statistiques : l'importance de telle nouvelle source ne sera peut-être pas évidente au départ, c'est le débat ultérieur, dégageant des manques ou des besoins d'amélioration qui permettra de décider s'il faut faire l'effort de mobiliser la source considérée. Par exemple, sans empiéter sur le travail à accomplir, il paraît évident que l'usage du fichier de l'ISF permettrait d'améliorer la connaissance des revenus et des patrimoines et celui du fichier exhaustif des CAF de réaliser des travaux au niveau local (notamment sur les « trappes à inactivité »).

Une mention particulière devrait être faite des études publiées au cours des années récentes. Elles ont en effet donné lieu à l'établissement de tableaux dont certains pourraient être recalculés régulièrement et publiés avec d'autres indicateurs.



Proposition 1 : Avant d'engager des discussions sur le système d'informations régulières à mettre en place en France, le groupe de travail devrait faire le point des productions régulières du SSP sur les inégalités et la pauvreté, ainsi que des développements envisagés dans un proche avenir en la matière. Le groupe pourrait également examiner l'information utilisée dans les travaux conduits dans le cadre d'études récentes sur les inégalités et la pauvreté. Il serait également souhaitable que soient examinées les statistiques publiées régulièrement dans les pays qui ont développé un système avancé de données sur les inégalités et la pauvreté. Enfin les travaux de mise en cohérence et de comparaison des données nationales conduits par les organisations internationales (OCDE notamment) pourront fournir une référence utile.

Proposition 2 : L'étude de l'existant français, objet partiel de la proposition n°1 serait efficacement complétée par un recensement aussi exhaustif que possible des sources d'informations complémentaires mobilisables pour l'élaboration d'indicateurs nouveaux ou l'amélioration de ceux qui existent. La description des sources sélectionnées inclurait l'indication du propriétaire, de la nature (fichier administratif ou enquête), du champ, des variables disponibles et, bien entendu, de la qualité (globale de la source ou partielle de chaque variable intéressante).

Une fois informé de l'existant, il devrait être plus facile à chaque participant de faire état, dans un détail suffisant, des indicateurs qui l'intéressent dans le cadre des buts recherchés par l'organisation qu'il représente et de l'action de cette organisation. **Un indicateur, il faut le rappeler, se définit par le champ auquel il s'applique (la consommation, les revenus, la santé, l'éducation,...), les ménages ou les individus concernés (catégories de ménages, lieux d'habitation, ages des individus,...) et la méthode de mesure.** Il appartient, en particulier, à l'entité chargée du calcul de rechercher (ou de produire) la meilleure source d'information possible pour renseigner la base qui va servir au calcul de l'indicateur. Comme on l'a vu, le groupe de travail et, plus tard, les formations concernées du CNIS, pourront suggérer l'utilisation de certaines sources. Les besoins en matière de comparaisons internationales et d'informations pour la conduite des politiques sociales au sein de l'Union européenne devront également être décrits.

Proposition 3 : Chaque participant pourrait présenter les objectifs de l'organisation qu'il représente et les indicateurs dont il souhaiterait disposer régulièrement pour répondre à ses besoins. Le groupe devrait également prendre en compte les besoins de l'Union Européenne.

Les indicateurs monétaires

En matière d'indicateurs monétaires, il existe de nombreuses possibilités de définir les concepts de revenus à partir desquels les indicateurs de dispersion ou de caractérisation de la pauvreté sont calculés. Ainsi, au revenu produit par l'activité économique, brut ou disponible après impôts directs et paiement des contributions sociales, on peut envisager d'ajouter d'autres revenus effectifs, les revenus du patrimoine ainsi que les revenus monétaires des transferts publics ou privés¹. En outre, l'homogénéisation des populations étudiées, mais aussi le souci de se garantir des effets liés aux changements législatifs et réglementaires ou aux différences institutionnelles justifient, dans certains cas, la valorisation au niveau individuel (individu ou ménage) de « consommations gratuites » ou de revenus en nature : il s'agit, entre autres, des loyers fictifs que les propriétaires de leur logement sont censés se verser à eux-mêmes, des consommations de services publics individualisables (santé et éducation principalement) et de la production domestique.

¹ En toute rigueur, il faudrait également tenir compte des revenus du travail gris ou noir, relativement importants pour certains ménages, notamment d'« inactifs ». Les méthodes d'estimation globale indirectes utilisées pour en mesurer l'impact laissent à penser qu'il est vain d'essayer d'individualiser de tels revenus.



Les économistes s'accordent à penser que la mesure des inégalités de revenus doit reposer sur le concept le plus large de revenu, mais les contraintes de disponibilité des données limitent évidemment les possibilités de calcul des composantes non monétaires des revenus au niveau microéconomique,

Mais, même à supposer que tout soit « calculable » au niveau individuel du ménage ou de l'individu, il n'en reste pas moins que la convention à retenir pour mesurer le revenu ou la consommation de référence peut varier selon qu'il s'agit, par exemple, de la négociation salariale ou de la lutte contre l'exclusion sociale. Il existe néanmoins un « standard » définissant les composantes à prendre en compte dans le « revenu disponible » des ménages, issu des travaux du groupe de Canberra, repris au niveau européen dans le cadre du dispositif harmonisé EU-SILC. Dans l'optique de calcul et publications régulières d'indicateurs, il pourra être utile de proposer, autour de ce concept de référence, un nombre limité de variantes de concepts de revenu pour lesquels on précisera les bases correspondant à la valorisation individuelle (individu par individu ou ménage par ménage) du concept retenu.

Proposition 4 : *Le groupe devrait se mettre d'accord pour proposer un nombre limité de concepts de revenu et de consommation, à partir desquels les bases individuelles (ou individualisées) servant au calcul des indicateurs seraient établies, le concept principal servant de référence étant aujourd'hui fixé.*

Il serait de toute manière souhaitable que les différents indicateurs calculés, mais aussi les études que permettent les bases statistiques constituées soient le moins possible susceptibles de diverger du fait de l'utilisation de bases différentes. Bien entendu, cela n'implique pas que les concepts retenus soient identiques ; il s'agit ici de rendre cohérents et d'intégrer dans une même base les données élémentaires servant à la valorisation des concepts choisis. S'agissant des deux sources principales sur les revenus que sont le panel européen SRCV et l'enquête revenus fiscaux, cette mise en cohérence pourrait être réalisée simplement en utilisant directement les données administratives individuelles (DGI-CAF) dans le cadre du panel. A l'échelle de plusieurs enquêtes il pourrait être étudié la possibilité de construire un cadre d'ensemble cohérent, en ce qui concerne les revenus, par recours, dans toutes les enquêtes, à ces mêmes données administratives.

Proposition 5 : *Le groupe de travail pourrait se prononcer en faveur d'une source unique ou d'un cadre unique de référence pour produire les statistiques principales sur la distribution des revenus et les mesures de pauvreté, en assurant ainsi la cohérence des principaux indicateurs publiés et des données élaborées dans les études.*

Dans l'état actuel des pratiques (et de la connaissance), tout n'est pas calculable. Il faudra donc d'abord faire le tri entre ce qui est faisable à court terme et ce qui ne l'est pas ; puis, dans ce second groupe, selon l'importance que l'on assignera à la donnée recherchée, on proposera des projets de recherche : de sources à mobiliser ou à créer et de méthode pour valoriser et/ou individualiser des dépenses collectives ou fictives. Dans ce cadre, on peut recenser un certain nombre de thèmes, pour lesquels le groupe de travail pourrait proposer des méthodologies à utiliser et des sources à mobiliser (ou, d'ailleurs, conforter les méthodologies en place et reconnaître la validité des sources déjà utilisées). Les six thèmes suivants ont été le plus fréquemment cités : les loyers fictifs, le patrimoine et les revenus du patrimoine, les revenus des transferts publics (en distinguant les transferts venant de l'Etat et ceux venant des collectivités territoriales), les revenus des transferts privés, la valorisation des services publics et la production domestique.

Sur les loyers fictifs, il semble maintenant admis qu'il faut les prendre en compte si l'on veut comparer des revenus et des consommations, sous peine de créer des distorsions entre propriétaires des logements qu'ils occupent et locataires. La convention retenue au niveau européen (enquêtes SILC-SRCV et Budgets de famille)



est de les valoriser au prix du marché². La physionomie des inégalités de revenus est relativement sensible à cette convention (Jacquot et Driant, document de travail INSEE F0407). Le groupe pourrait prendre position sur des variantes de mesure des loyers fictifs notamment pour tenir compte du fait que les logements occupés ont des caractéristiques qui varient selon la catégorie de population et que les logements couramment occupés par une catégorie donnée se trouvent sur un marché de vente très étroit.

Proposition 6 : *Le groupe de travail pourrait examiner les méthodologies proposées pour la prise en compte des loyers fictifs dans les revenus et la consommation et étudier la possibilité de variantes par rapport à la définition harmonisée*

Malgré les efforts de l'INSEE pour mieux connaître le patrimoine des ménages et mieux estimer les revenus de ce patrimoine, du travail reste à faire pour assurer une couverture plus exhaustive et plus fréquente des éléments du patrimoine et, surtout, pour en évaluer les revenus. L'utilisation des déclarations fiscales de l'impôt sur le revenu (du fait, notamment, des retenues à la source) minimise l'estimation des revenus du patrimoine de valeurs mobilières et donc réduit les écarts. Outre le recours à des imputations sur la base de données d'autres enquêtes (Enquête patrimoine notamment), il a été suggéré d'examiner la source des déclarations à l'ISF, tout en notant que l'on ne réglerait pas, ce faisant, la question des investissements à l'étranger ni celle des éléments de patrimoine exonérés.

Proposition 7 : *Le groupe de travail pourrait proposer des sources d'information plus détaillées que les déclarations d'impôts sur le revenu pour l'estimation des revenus du patrimoine. Ce faisant, il devrait également examiner les possibilités d'évaluation des revenus à partir de ces sources (par exemple, utilisation des déclarations à l'ISF, pour l'estimation du patrimoine, puis estimation du revenu de ce patrimoine).*

La connaissance des revenus liés aux transferts publics de l'Etat a été améliorée, dans la génération récente des enquêtes revenus fiscaux (ERF), par l'imputation d'un large ensemble de prestations et minima sociaux. Le recours aux données des CAF est toutefois, dans ce cadre, limité à des calages macroéconomiques. On améliorerait nettement la qualité de la mesure des bas revenus en utilisant exhaustivement l'information disponible dans les sources sociales. Le groupe de travail pourrait donc examiner la possibilité de disposer des informations exhaustives des différentes CAF de façon centralisée et de réaliser, à l'INSEE, des exploitations individuelles significatives. De plus, une partie non négligeable des transferts venant des collectivités territoriales transite par les CAF : on voit donc l'intérêt de la source pour les besoins locaux

Proposition 8 : *Le groupe de travail pourrait proposer des sources d'information plus détaillées que celles utilisées actuellement pour l'estimation des revenus des transferts publics de l'Etat. Ce faisant, il devrait également examiner les possibilités d'évaluation des revenus de ces transferts à partir de ces sources.*

Les revenus liés aux transferts des collectivités territoriales ou locales qui ne transitent pas par les CAF sont difficiles à obtenir. Pour le moment, aucune source n'est déterminée et, a fortiori, aucune méthodologie n'est appliquée. Si le groupe de travail estime nécessaire de tenir compte de ces revenus, cela ne pourra se faire qu'à moyen terme. Il serait alors souhaitable qu'une étude soit confiée à un chercheur visant, premièrement à mesurer l'ampleur de ces transferts comparés à ceux qui transitent par les CAF et, ensuite, si le poids est jugé suffisant, à repérer les sources d'information permettant d'obtenir des informations aussi individualisables que possible et à proposer une méthodologie pour leur utilisation régulière dans les évaluations des types de revenu concernés.

²Ceci aboutit à rajouter un revenu aux locataires en HLM égal à la différence entre leur loyer et le loyer d'un logement équivalent sur le marché privé, a priori plus élevé.



Une proposition identique est faite en ce qui concerne les revenus provenant de transferts privés, dont les montants semblent, a priori, encore plus difficile à connaître et dont les affectations à des individus ou à des ménages nommément désignés paraissent très problématiques.

La valorisation des services « gratuits » est un problème à examiner par le groupe. Il s'agit, en fait, si l'on parle du revenu disponible (et de sa contrepartie en consommation), de, tout d'abord, décider si l'utilisation qui est faite par les individus et les ménages des services publics individualisables³ doit être incluse dans la consommation et donc doit être valorisée dans celle-ci. Bien entendu, le revenu « fictif » correspondant aux transferts non monétaires sous-jacents doit alors être inclus dans le revenu. Une réponse positive s'impose dès lors que l'on veut faire des comparaisons géographiques entre localités caractérisées par des différences institutionnelles, notamment en matière d'organisation de la santé et de l'éducation. Mais on peut se demander, puisque le recours aux services publics varie avec le revenu (ou d'autres caractéristiques du ménage comme la CSP), si la réponse ne doit pas être positive également pour des études nationales ou locales. Ceci, nonobstant le problème de la valorisation elle-même. A des niveaux relativement agrégés, par catégorie de ménages ou d'individus, des données sont disponibles, plus particulièrement dans les domaines de la santé et de l'éducation. Si l'on souhaite vraiment individualiser les consommations, il faut alors mobiliser les données individuelles détenues, par exemple, par les rectorats ou les CRAM. Le groupe de travail pourrait, le cas échéant, proposer des lignes directrices de développement et lister des sources potentielles d'information. Il n'en reste pas moins que des recherches seront nécessaires pour déterminer les sources à mobiliser régulièrement et définir les méthodes à mettre en œuvre pour compléter les revenus et les consommations individuels à partir de l'exploitation régulière de ces sources.

Enfin, le groupe de travail pourra examiner le problème de la valorisation de la production domestique. Nombre de travaux sur ce sujet en ont montré l'importance au niveau de l'ensemble des ménages. Faut-il en tenir compte dans la mesure des inégalités sociales, comment et dans quel but ? Des recherches préalables sont nécessaires dans ce domaine où, semble-t-il, l'individualisation des mesures a rarement été abordée.

Proposition 9 : *Pour ce qui concerne les transferts publics des collectivités territoriales, les transferts privés, les consommations de services publics individualisables et la production domestique, le groupe pourrait se prononcer sur l'importance du domaine et sur la nécessité ou non de sa prise en compte dans les revenus et la consommation. Si l'importance est reconnue, le groupe pourra souhaiter proposer des lignes directrices pour des recherches en la matière, recherches qui incluraient la détermination ou la création de sources régulières d'information mobilisables et la méthodologie permettant d'utiliser les données pour l'évaluation des « valeurs » individualisées à inclure au niveau des revenus ou de la consommation.*

Une fois établies les bases servant au calcul des indicateurs, on pourra consacrer son attention à la détermination des indicateurs eux-mêmes. La gamme de ces indicateurs est très large tant pour caractériser les inégalités que la pauvreté. Comme indiqué, le groupe de travail aura à proposer, pour publication régulière, un nombre limité de ces indicateurs, qui satisfasse au mieux les besoins des différentes parties. Rappelons qu'outre sa base et sa formule de calcul, un indicateur se définit par la population d'individus ou de ménages à laquelle il se réfère, la donnée de base, revenu (et lequel) ou consommation (et laquelle), la structure des unités de consommation à l'intérieur d'un ménage... A ce stade, on ne devrait pas se limiter dans les choix du fait de la non annualité de la source servant à établir la base de l'indicateur.

Proposition 10 : *Le groupe de travail devrait proposer un nombre limité d'indicateurs à diffuser régulièrement répondant le mieux possible aux besoins des utilisateurs.*

³ C'est-à-dire principalement hors défense, sécurité et certains services de réparation et d'entretien d'équipements publics



Une critique assez fréquente faite au système d'information actuellement en place est le retard dans l'obtention et la publication de la plupart des statistiques. Dans la mesure où il est fait un usage important des déclarations fiscales pour mesurer les revenus et que celles-ci ne sont pas collectées immédiatement, il est évident qu'il existe un délai incompressible nécessaire à la connaissance des revenus. Un objectif, ambitieux par rapport à la situation actuelle, serait la publication à la fin de l'année qui suit l'année sur laquelle porte l'indicateur. Dans un premier temps, le groupe pourrait examiner les moyens de réduire les délais de la production des statistiques et de publication. Cependant, il n'est pas sûr que l'on aboutisse rapidement à des réductions de délais suffisantes. Dans ces conditions, le groupe pourrait s'interroger sur la détermination soit d'estimations de la valeur de l'indicateur sur la base d'une information moins détaillée et de moindre qualité, soit d'indicateurs avancés permettant de « prévoir », sur la base d'informations corrélées, les valeurs de l'indicateur en cause. Dans le même ordre d'idées, le groupe pourrait étudier comment annualiser des indicateurs qui, du fait de la non annualité de leur base de référence, ne pourront être disponibles qu'à cadence pluriannuelle.

Proposition 11 : *Le groupe de travail pourrait examiner, dans un premier temps, les moyens d'accélérer la publication des statistiques de revenus. Si les procédures proposées ne permettent pas de respecter un délai de publication d'un an maximum, le groupe pourrait rechercher les moyens d'estimer précocement les résultats ou pourrait proposer des indicateurs avancés. De même le groupe pourrait proposer des moyens d'annualisation des indicateurs pluriannuels.*

De nombreux utilisateurs sont intéressés par des indicateurs portant sur la dynamique et les trajectoires de revenus, peu fréquents aujourd'hui. Compte tenu des fluctuations, parfois de grande ampleur, que peuvent connaître les revenus d'un individu au cours du temps, ainsi que des erreurs de mesure pouvant affecter les données, il est aussi parfois fait référence à des mesures lissées : au lieu du revenu ou de la consommation annuelle on peut viser à mesurer un revenu ou une consommation « permanente », voire le revenu ou la consommation dans le cycle de vie. Le groupe pourrait se prononcer sur le besoin d'indicateurs alternatifs ou complémentaires aux indicateurs « classiques » calculés en coupe annuelle. Si de tels indicateurs ne sont pas aisément disponibles, le groupe pourrait proposer les lignes de recherche de nouveaux indicateurs visant à mesurer des concepts « permanents » ou sur le « cycle de vie ».

Proposition 12 : *Le groupe pourrait se prononcer sur le besoin et le contenu d'indicateurs caractérisant des revenus ou des consommations « permanents » ou portant sur le cycle de vie, ainsi que des indicateurs dynamiques. Le cas échéant, il pourrait proposer les axes de recherche de nouveaux indicateurs.*

Enfin, les comparaisons temporelles de valeurs monétaires impliquent souvent leur déflation par des indicateurs de l'évolution des prix. L'INSEE a développé récemment la gamme des indices de prix spécialisés par catégories de populations ou « sans prise en compte des changements de qualité ». La batterie d'indices ainsi définie semble suffisante pour les utilisations qui sont recherchées en matière de comparaisons temporelles des indicateurs d'inégalité ou de pauvreté. On peut cependant se demander s'il est possible de construire de nouveaux indices à partir des données élémentaires (indices élémentaires) dont on dispose. Obtenir des indices de prix tout à fait cohérents avec les concepts de consommation ou de revenus retenus est vraisemblablement difficilement réalisable ; il sera donc nécessaire de faire des approximations et de prendre des décisions plus pratiques que théoriques (par exemple sur le traitement, dans un indice de prix, des loyers fictifs ou des services publics individualisables).

Proposition 13 : *Le groupe pourrait examiner l'adéquation des indices de prix régulièrement calculés par l'INSEE aux comparaisons temporelles d'indicateurs qu'il souhaite réaliser. Le cas échéant, il pourrait proposer les caractéristiques de calcul d'un indice de prix plus adéquat à la déflation envisagée, à partir des indices*



élémentaires (mais pas forcément rigoureusement cohérent avec la grandeur à déflater).

Les indicateurs non monétaires

Le groupe de travail n'a qu'une durée limitée. Il doit rester très « généraliste » et restreindre, pour le moment, son domaine de réflexion aux thèmes les plus importants. En préambule à ses débats sur les indicateurs non monétaires, le groupe de travail pourrait donc décider de limiter son champ immédiat de discussion à un certain nombre de domaines et d'indicateurs d'inégalité dans chacun de ceux-ci. On imagine notamment les domaines du logement, de la santé, de l'éducation de l'emploi et des handicaps. Pour ce faire, il pourrait partir des indicateurs demandés par l'Union Européenne (qui, de toutes façons, seront calculés) ou recensés dans le PNAI (Plan national d'action pour l'inclusion sociale) pour la France, les préciser quant au champ des populations retenues et les compléter par un nombre limité d'indicateurs supplémentaires. Parallèlement, le groupe pourrait promouvoir des recherches dans chaque domaine cité visant, dans un premier temps, à proposer des indicateurs assurant une couverture aussi large que possible du champ étudié et, dans un deuxième temps, à construire un indicateur synthétique du domaine étudié. Peut-être, ultérieurement, pourra-t-on s'atteler à la tâche encore plus difficile de trouver un indicateur synthétique global qui soit accepté par tous.

Proposition 14 : *Le groupe de travail se concentrerait sur la proposition d'un nombre limité d'indicateurs significatifs des domaines suivants : logement, santé, éducation, emploi et handicaps. Il pourrait également proposer des axes de recherche pour la couverture aussi exhaustive que possible de chaque domaine par des indicateurs adéquats et pour la synthétisation par domaine et pour l'ensemble des domaines.*

Certains domaines peuvent être caractérisés par des indicateurs relatifs aux individus (santé, éducation, emploi, handicaps) pour lesquels il y aurait généralement intérêt à faire la distinction par sexe et par âge. De même, certains domaines peuvent être aussi bien caractérisés par l'offre (accès des ménages ou des individus aux logements, aux soins médicaux, aux établissements scolaire) que par la demande (utilisation effective).

Proposition 15 : *Les indicateurs proposés pourraient, selon les cas, se référer à des ménages ou à des individus (dont on distinguerait, par exemple, le sexe et l'âge). Ils pourraient se référer, selon les cas, à la possibilité d'accès ou à l'utilisation effective.*

Le concept de pauvreté est, semble-t-il, plus difficile à définir sur la base d'indicateurs non monétaires qu'avec des données monétaires. Pour chaque domaine ou chaque indicateur, on parlerait plutôt que de pauvreté, de situations défavorisées. Ce n'est que par le cumul de situations défavorisées sur une même personne qu'on peut commencer à parler de pauvreté. C'est pourquoi, le groupe de travail pourrait examiner les indicateurs sociaux existant dans les enquêtes actuelles relatives aux conditions de vie (PCV, SRCV...) qui pourraient être mobilisés et les indicateurs nouveaux qu'il serait souhaitable de produire annuellement ou, à défaut, régulièrement sur des périodes plus espacées. A cet égard il faut signaler qu'un projet de révision de la liste des indicateurs de privations matérielles incorporés dans les enquêtes PCV a déjà été lancé par l'INSEE.

Proposition 16 : *En matière de pauvreté non monétaire, le groupe de travail pourrait s'intéresser aux indicateurs sociaux existants et futurs sur les privations matérielles.*

Ce qui a paru importer à beaucoup d'interlocuteurs, c'est la corrélation (ou le cumul) des situations défavorisées monétaires et non monétaires. On dispose déjà, dans la plupart des enquêtes existantes, d'informations simultanées sur les revenus et les situations individuelles des individus et des ménages selon un ou plusieurs autres critères : consommation, logement, santé, éducation, emploi, handicaps et rapports sociaux (enquêtes PCV, panel SRCV, budget de famille, IVQ, notamment). Des études



récentes ont exploité ces croisements et certains indicateurs européens s'inscrivent aussi dans cette perspective : le « taux de ménages sans emploi » ou de « travailleurs pauvres » par exemple. Il pourrait être utile d'étudier la faisabilité d'indicateurs réguliers croisant le revenu et une ou plusieurs autres dimensions au niveau individuel, par exemple la fréquence des situations de faible revenu et de mauvaises conditions de logement.

Proposition 17 : *Le groupe de travail pourrait examiner les outils actuels permettant de connaître en même temps les situations des individus ou des ménages eu égard à leurs revenus, leur consommation et à certains aspects de leurs conditions de vie. Il pourrait proposer des indicateurs utilisant une information croisée au niveau individuel sur les revenus et une ou plusieurs autres dimensions..*

Les statistiques locales de revenus et d'inégalités

A priori, les bases et les méthodes de calcul définies pour l'ensemble d'un pays peuvent être utilisées à des niveaux géographiques plus fins ; ceci n'est valable que sous réserve :

- que la taille des bases de référence soit suffisamment grande ;
- que l'échantillon, en cas d'enquête, soit représentatif au niveau géographique considéré.

Néanmoins, on peut faire état d'autres difficultés relatives au développement d'indicateurs territoriaux.

La première est liée au découpage géographique retenu. Par exemple, on peut étudier les inégalités dans les régions françaises mais, pour l'Île-de-France, on est gêné pour tirer des enseignements sur l'ensemble de la région vu le poids prépondérant de l'agglomération parisienne. Il y a donc lieu de réaliser des découpages géographiques qui tiennent compte des utilisations envisagées des indicateurs produits (cette remarque est générale, même si elle peut apparaître comme une tautologie dans les cas où le territoire étudié est précisé à l'avance tel que dans celui de la politique de la ville ou des travaux relatifs aux zones urbaines sensibles).

A cet égard, une mention spécifique pourrait être faite des départements d'outre-mer sur lesquels on ne dispose que d'une information lacunaire dans le domaine social (les deux seules sources équivalentes aux enquêtes métropolitaines sont l'enquête emploi annuelle et l'enquête quinquennale budget de famille). Une extension aux DOM de la base de données fiscale exhaustive « revenus fiscaux localisés » ou de « l'enquête revenus fiscaux » (voir annexe III) permettrait d'améliorer la connaissance des inégalités sociales dans ces départements et leur position relativement à la métropole.

L'utilisation des indicateurs elle-même est le second facteur de difficultés. En effet, les indicateurs utiles peuvent avoir deux catégories d'utilisation, l'une interne à l'échelon géographique concerné, auquel cas ce sont les données et références propres à cet échelon qui seront utilisées, l'autre visant à comparer entre elles différentes unités territoriales, auquel cas, ce sont les données et références propres à l'ensemble géographique à comparer (ou les données et références du pays) qui devront être utilisées. Par exemple, le seuil pour la pauvreté relative sera, dans le cas interne, défini à partir de la distribution des revenus de l'entité géographique concernée alors que, s'il s'agit de comparaisons entre entités géographiques, on se référera, pour la détermination du seuil, à la distribution nationale des revenus.

Donc, pour définir les sources et les concepts à retenir pour les études locales, il est primordial de définir précisément les différents types de besoins d'informations statistiques



On notera également que, si beaucoup d'objectifs sont identiques au niveau national et à des niveaux géographiques détaillés, les politiques territoriales ou géographiques ont des objectifs qui leur sont propres qui peuvent se traduire par des besoins d'indicateurs spécifiques.

Enfin, il est vraisemblable que des éléments qui peuvent être négligés dans le court et moyen terme pour l'établissement de statistiques nationales ne puissent l'être à des niveaux géographiques plus fins. Par exemple, les transferts publics régionaux ou municipaux semblent, sous réserve d'inventaire, pour le moment, avoir peu d'effet sur la distribution des revenus au niveau national. Il est vraisemblable qu'il en aille autrement pour une région ou une ville.

Ces différentes raisons conduisent à proposer que l'étude des indicateurs d'inégalité et de pauvreté « selon les territoires » fasse l'objet d'une réflexion spéciale du groupe de travail, une fois que les problèmes nationaux auront été vus et traités.

Proposition 18 : *Le groupe de travail n'étudierait les indicateurs d'inégalité et de pauvreté au niveau des territoires qu'après avoir examiné le niveau national. Une information préalable devrait lui être nécessaire pour connaître les besoins des responsables des politiques locales ou des politiques nationales à effets régionaux. Cette information est nécessaire à la recherche de concepts pertinents, en particulier le choix entre des seuils de pauvreté locaux ou national.*

Standardisation, terminologie

Au cours de ses travaux, le groupe remarquera vraisemblablement que les nomenclatures utilisées pour caractériser les ménages ou les découpages retenus pour les publications ne sont pas forcément les mêmes d'un endroit à l'autre. La cohérence interne d'une publication est nécessaire, surtout si elle est complexe. C'est pourquoi, le groupe de travail pourrait se saisir du projet d'établissement de nomenclatures minimales descriptives des entités traitées (individus, ménages, revenus, consommation, logements, ...) ainsi que des nomenclatures minimales de publication.

Dans une enquête, on pourra utiliser d'autres nomenclatures, mais il serait demandé aux responsables d'enquêtes publiques de fournir un fichier dans lequel les entités d'intérêt seraient caractérisées selon la codification standardisée et de fournir des tableaux d'exploitation tenant compte des nomenclatures minimales de publication. Pour ce qui est des recherches, on demanderait que des tableaux de résultats soient fournis dans la nomenclature de publication.

Enfin, on pourrait envisager de travailler avec les organismes concernés pour qu'ils tiennent compte des nomenclatures minimales dans le cadre des documents à remplir qui servent de base à la confection des fichiers administratifs utilisés pour le calcul des indicateurs. Bien entendu, une telle action ne pourrait être mise en place que si l'on n'augmente pas la charge portant sur le déclarant.

Proposition 19 : *Le groupe de travail pourrait proposer des nomenclatures standard minimales, s'imposant à tous, pour décrire les entités d'intérêt (individus, ménages, revenus, consommation, logement,...) et pour publier les résultats des calculs courants et des études spécifiques.*

Lors des entrevues, on a noté que beaucoup d'interlocuteurs se plaignaient du flou apparent autour de certaines appellations, ce qui conduit effectivement de nombreux utilisateurs à interpréter incorrectement certaines statistiques importantes. C'est notamment le cas de la presse qui publie certaines données en leur adjoignant des commentaires souvent erronés. Le groupe de travail pourrait donc inclure dans ses missions l'élaboration d'une terminologie, la proposition de définition des concepts et, surtout, l'étude de la manière dont on pourrait faire connaître ces informations de façon que tout utilisateur connaisse bien à quoi se rapporte une statistique publiée.



Dans ce cadre, le groupe de travail pourrait peut-être s'interroger sur la pertinence de l'utilisation de termes simples du langage commun pour désigner certains indicateurs parfois difficiles d'interprétation, même si ces termes sont consacrés dans la littérature concernée. En effet, pour chacun, à un terme du langage courant correspond une représentation intellectuelle ; or celle-ci varie d'un individu à l'autre et la définition même du mot peut changer avec le temps. On peut donc se demander si, à l'instar de la comptabilité nationale, les statisticiens sociaux (et, avec eux, le groupe du CNIS) ne devraient pas utiliser des termes plus précis (scientifiques ?) permettant de bien caractériser tel indicateur, avec le minimum d'ambiguïté ; il appartiendra ensuite aux médias, en fonction de leur public, de traduire en langage « compréhensible ». Par exemple, le terme de « variation du produit intérieur brut » nécessite une traduction, « accroissement de la richesse », « augmentation, de la production ». Par contre, le terme de « seuil de pauvreté » ne nécessite pas, a priori, d'être traduit...et pourtant il peut s'interpréter de nombreuses façons selon l'image que l'on se fait de la pauvreté.

Proposition 20 : *Le groupe de travail pourrait proposer la promotion de l'établissement et de la diffusion large de fiches descriptives des différents concepts et indicateurs utilisés. Pour chaque indicateur, on y indiquerait notamment l'objectif visé, ce qu'il peut mesurer et ses limites ainsi que certains des cas où il ne faut pas l'utiliser. Le groupe pourrait également essayer de trouver des appellations plus « scientifiques » pour certains concepts dont la dénomination est source d'interprétations variables de la part des différents utilisateurs.*

Diffusion des indicateurs et des données détaillées

Beaucoup d'indicateurs sont actuellement calculés et publiés, mais de façon dispersée, sur des sites internet ou dans des publications de différents organismes. La définition d'un système d'information cohérent impliquerait que les éléments de celui-ci sinon soient disponibles en un même lieu, tout au moins soient accessibles de façon coordonnée. C'est pourquoi l'avis du groupe de travail pourrait être recherché en ce qui concerne :

- le support d'information (si internet s'impose, on peut se demander si une publication « papier » ne devrait pas être également envisagée)
- la répartition des données soit en un même lieu (site unique où l'information est rassemblée ou publication papier globale) ou répartie auprès des producteurs avec accès centralisé (portail web ou publication renvoyant aux documents de différents organismes).

Proposition 21 : *Le groupe de travail pourrait faire des propositions sur la manière de diffuser les indicateurs qu'il aura choisis, ainsi que sur la politique de diffusion des données détaillées de revenus de la source de référence.*

Les études et recherches spécifiques

Au cours de ses débats, le groupe de travail sera amené à s'intéresser à certains domaines particuliers ou à des groupes spécifiques de population pour lesquels il souhaiterait en savoir plus soit sur les inégalités engendrées dans le domaine soit sur la situation de la population spécifique quant à son niveau de vie ou à sa situation par rapport aux autres groupes sociaux. Il paraît utile à cet égard de faire une mention particulière de la population des sans domicile, à laquelle une enquête a été consacrée en 2001. Cette enquête a vocation à être rééditée tous les dix ans environ. En revanche, entre deux enquêtes de ce type, il n'existe pas d'information spécifique comparable à l'enquête précédente. Sans entrer dans des questions techniques, le groupe de travail pourrait se prononcer sur l'opportunité pour le système statistique d'utiliser les informations existantes pour construire des indicateurs annuels sur les sans domicile.



De façon générale, le groupe de travail n'a pas vocation à réaliser les études lui-même ni à définir les besoins de recherches et d'études en la matière. Il pourrait en revanche proposer des indicateurs qu'il serait souhaitable de publier régulièrement (ou proposer des améliorations des indicateurs existants).

Parce que les besoins concernés sont issus d'une réflexion assez globale sur les indicateurs d'inégalités et de pauvreté, il serait tout à fait utile que les besoins d'approfondissement de la connaissance de domaines ou de groupes sociaux spécifiques exprimés par le groupe soient rendus publics auprès de ceux qui ont la possibilité de les satisfaire. Une liste motivée des thèmes de recherches et d'études pourrait être incluse dans le rapport du groupe, de façon que les personnes ou les organismes concernés puissent, le cas échéant, lancer les travaux visant à répondre à certaines des préoccupations exprimées.

Proposition 22 : *Le rapport du groupe de travail inclurait un chapitre décrivant et motivant des besoins d'approfondissement de la connaissance de certains domaines quant aux inégalités qu'ils peuvent engendrer ou de certains groupes sociaux quant à leur situation en matière d'inégalité et de pauvreté. Ceci permettrait aux personnes ou organismes concernés de justifier le lancement de certains de leurs travaux d'études et de recherches.*

Composition et organisation du groupe

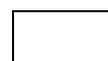
L'accès au groupe de travail est, comme tout groupe de travail du CNIS, ouvert, sans restriction, à tous les membres des formations et inter-formations concernées. Il s'agit, en l'occurrence, de l'interformation « Statistiques sociales », soit les formations « Emploi-revenus », « Démographie-conditions de vie », « Santé-protection sociale » et « Education-Formation ».

Il serait bon d'inviter à participer aux travaux du groupe, s'ils ne sont pas déjà représentés au sein des formations citées, diverses associations caritatives de lutte contre l'exclusion et la pauvreté, surtout si elles ont monté leur propre système d'information et peuvent ainsi faire état de leur expérience en la matière.

On pourrait également inclure parmi les participants ou auditionner un certain nombre de chercheurs dont les travaux portent sur la pauvreté, l'exclusion et les inégalités sociales. Certains d'entre eux ont monté leur propre système d'information dans le cadre de leur recherche ou dans des buts didactiques. Leur expérience sera également très utile pour les réflexions du groupe de travail. La participation d'un représentant de l'OCDE et celle d'un membre de la Commission européenne ou d'Eurostat (à défaut une audition d'un responsable européen) paraît également souhaitable.

Le groupe pourrait étendre ses participants, à certains stades de ses réflexions, à la formation « Equipement-Logement ». Lorsqu'il entamera ses travaux sur les indicateurs territoriaux, la participation de la formation « Statistiques régionales et locales » sera tout à fait souhaitable ainsi que celle de personnes ayant des compétences sur les études sociales urbaines ou régionales, tout en étant susceptibles de représenter les besoins d'information des demandeurs locaux.

Le groupe se réunirait à compter du mois de septembre 2005 et fournirait son rapport à l'interformation « Statistiques sociales » pour le mois d'octobre 2006.



**La production statistique sur les niveaux de vie et les inégalités :
l'existant et les critiques qui lui sont faites**
(compte-rendu synthétique des entretiens préalables à l'élaboration du mandat)





La production statistique sur les niveaux de vie et les inégalités : l'existant et les critiques qui lui sont faites

(compte-rendu synthétique des entretiens préalables à l'élaboration du mandat)

Dans le délai bref dont nous disposons, nous n'avons consulté qu'un petit nombre de personnes parmi les différentes catégories d'utilisateurs et de producteurs de statistiques : autres administrations travaillant sur les inégalités et la pauvreté, partenaires sociaux, chercheurs. Cet ensemble ne saurait être considéré comme représentatif des différents types de demande statistique ; en particulier, nous n'avons pas pris l'avis direct de responsables associatifs. L'analyse des besoins des utilisateurs devra donc être approfondie par le groupe de travail à créer.

Après avoir rapidement présenté le domaine dans lequel nous avons situé nos investigations, il nous a paru utile de fournir un aperçu des productions actuellement disponibles puisque c'est à partir de là que nos interlocuteurs ont émis leurs critiques et suggestions. Celles-ci feront l'objet de la troisième partie de ce chapitre.

On trouvera par ailleurs, en annexe, d'une part une liste de publications récentes sur les thèmes des niveaux de vie, des inégalités et de la pauvreté (annexe II) et, d'autre part, la description succincte des enquêtes et sources statistiques existantes (annexe III).

I - Le champ des entretiens

L'avis formulé par le Conseil (rappelé dans la lettre de mission en annexe I) prend acte tout d'abord des éclaircissements apportés par l'INSEE au débat amorcé au début 2004 sur la mesure de l'inflation. Les études publiées par l'Institut, qui ont aussi fait l'objet de présentations au sein du CNIS, ont levé un certain nombre de doutes quant à l'importance quantitative des traitements de qualité incorporés au calcul de l'indice des prix à la consommation d'une part⁴ et aux écarts d'inflation entre catégories de ménages⁵ d'autre part. Sans prétendre apporter une réponse définitive à la question toujours actuelle d'un décalage entre l'inflation perçue par les ménages et la mesure d'inflation associée à l'indice des prix à la consommation (IPC), nous avons considéré qu'après ces éclaircissements, comme semble l'indiquer l'avis du CNIS, les instruments statistiques existant en matière de prix ne rentrent pas directement dans le champ d'investigation. L'avis suggère en effet que l'amélioration des instruments et des productions statistiques doit porter désormais sur la mesure des niveaux de vie et des inégalités et leur analyse.

Bien que le statisticien adopte en général une définition précise du « **niveau de vie** », à savoir le revenu par unité de consommation d'un ménage, le terme recouvre, pour les utilisateurs, des notions plus floues, comme celui d'« **inégalités** ». Dans nos entretiens, nous avons choisi de ne pas donner une acception trop étroite à ces notions afin que les besoins les plus larges des utilisateurs s'expriment. Autrement dit le « niveau de vie » a été présenté sous l'angle le plus général de la mesure du « bien-être » des individus, qui inclut a priori des éléments non monétaires au-delà de la satisfaction des besoins matériels que permet le revenu monétaire. De même nous avons abordé la notion « d'inégalités » au sens le plus général des « inégalités sociales » et non seulement des inégalités de revenus, a fortiori de la seule mesure de la pauvreté monétaire.

⁴ « Impact des ajustements de qualité dans le calcul de l'indice des prix à la consommation », Document de travail INSEE F0404, mai 2004.

⁵ Encadré « les indices de prix par catégorie de ménages », in France portrait social 2004-2005, novembre 2004.



II - Les productions actuelles

Sans détailler trop longuement l'offre statistique existante en matière de revenus, de niveau de vie et d'inégalités sociales, il nous paraît utile de rappeler rapidement, à la fois les grandes sources statistiques permettant de mesurer ou d'étudier ces concepts et les produits ou vecteurs de diffusion de résultats correspondants. On parlera ici des grandes enquêtes nationales réalisées, en général, par l'INSEE mais il ne faut pas oublier que d'autres services statistiques, notamment la DREES, réalisent fréquemment des enquêtes ponctuelles sur des thèmes ciblés, qu'il aurait été difficile de recenser ici.

Des productions dispersées

Tout d'abord, il faut reconnaître que les thèmes du niveau de vie et des inégalités sont transversaux à différents domaines : emploi et salaires, transferts sociaux et constitution du revenu des ménages, conditions de vie, éducation, santé, logement, etc. Ils reposent donc sur de nombreux instruments statistiques et ne font pas l'objet, en tant que tels, d'une diffusion ou d'une communication centralisée et systématique. Par exemple, les publications sur l'éducation sont indépendantes de celles des revenus.

Néanmoins, on peut considérer que deux « produits de diffusion » réguliers couvrent un champ similaire et constituent une offre d'information statistique régulière sur la situation sociale en France :

- La publication annuelle de l'INSEE intitulée *France Portrait social* rassemble des données sur différents thèmes du champ social, selon une présentation et des thématiques reproduites d'une année sur l'autre ; la « vue d'ensemble » inclut, chaque année, un chapitre sur les revenus, qui commente les données de revenus les plus récentes, qu'il s'agisse des données macroéconomiques (année n-1) ou microéconomiques (année n-3), ces dernières étant commentées sous l'angle des inégalités et de la pauvreté monétaire ; des chapitres thématiques sur le marché du travail, les salaires, l'éducation, la santé, la protection sociale, la redistribution et la démographie figurent aussi dans la vue d'ensemble ; des fiches thématiques, dont une fiche revenus et pauvreté, ainsi que des articles originaux complètent chaque édition annuelle ;
- L'« annexe statistique » des *Plans nationaux d'action pour l'inclusion sociale* (PNAI)⁶ fournit les 150 « indicateurs sociaux » principaux du domaine social et remplit cette fonction d'information statistique transversale ; néanmoins, même si la priorité a été donnée dans le plan français à une appréhension large et globale des performances du système de protection sociale, une partie des indicateurs a plutôt le statut d'un tableau de suivi de politiques sociales ; mais il n'existe pas de publication centralisée du système statistique public, sous forme « d'indicateurs sociaux », ayant un champ aussi large.

Une mention pourrait être faite également à *Données sociales*, vaste panorama de la société française publié tous les quatre ans par l'INSEE, qui se présente comme un ensemble d'articles originaux groupés par thème, indépendants d'une édition à l'autre⁷.

La dimension monétaire

Si on distingue au sein des inégalités les inégalités monétaires ou quasi-monétaires (on entend par là, par exemple, la privation matérielle ou la consommation au delà du revenu), l'INSEE produit annuellement, depuis 1999 (c'est-à-dire à compter des

⁶ Les PNAI visent à l'évaluation de la cohésion sociale au niveau européen. Les PNAI sont coordonnés au plan européen, mais les indicateurs retenus diffèrent selon les pays. Voir « *Plan national d'action pour l'inclusion sociale 2003-2005* » : <http://www.social.gouv.fr/htm/dossiers/pnai/>

⁷ Aucune personne consultée n'a fait référence à cette publication au cours des entretiens.



revenus de 1996), l'Enquête Revenus Fiscaux⁸, source de référence sur la distribution des revenus en métropole. Cette source permet une mesure annuelle de la pauvreté monétaire relative et la publication d'un petit nombre de tableaux sur le niveau de vie et les revenus qui sont mis en ligne sur le site www.insee.fr ; elle est également une source pour des analyses sur ces thèmes, qui sont publiées soit par l'INSEE⁹, soit par les commanditaires de certaines études comme l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale (ONPES, rapports et travaux), le Conseil de l'emploi, des revenus et de la cohésion sociale (CERC, actes du colloque sur les enfants pauvres par exemple). Il n'existe pas, en revanche, de « fichier détail » public issu de cette source, dans la mesure où elle fait usage des sources fiscales. Les données individuelles anonymisées ne sont aujourd'hui accessibles qu'aux seuls services statistiques des ministères (SSM). Un CD-Rom annuel de tableaux détaillés est en préparation. Jusqu'ici, il n'y a pas eu de publications de ce type. Pour l'année 2001, un ensemble très complet de tableaux a fait l'objet d'une publication sous forme d'un document de travail¹⁰.

Conditions de vie et approches quasi-monétaires

Les enquêtes thématiques auprès des ménages de l'INSEE, qu'il s'agisse des enquêtes annuelles légères (enquête permanente sur les conditions de vie ou PCV) ou des enquêtes structurelles régulières (budget de famille, logement, patrimoine, emploi du temps), constituent des sources secondaires permettant de rapprocher une mesure individuelle des revenus d'autres éléments du bien-être des ménages : actifs patrimoniaux, consommation, conditions de vie matérielles ou subjectives, insertion sociale, loisirs ou production domestique. La moindre précision de la mesure des revenus dans ces enquêtes ne permet pas d'en faire l'objet d'analyse principal mais elles apportent une information précieuse sur la corrélation entre une mesure strictement monétaire des niveaux de vie et d'autres composantes potentielles du bien-être et permettent d'enrichir ainsi l'approche des inégalités d'éléments non monétaires, sur un plan qualitatif. On a pu ainsi étudier récemment des thèmes tels que « les ménages à bas revenus et le logement social » ou les « conditions de vie des enfants pauvres »¹¹. Il s'agit de travaux d'analyse qui ne donnent pas lieu à publication systématique et régulière.

Dans certains cas, l'apport des enquêtes thématiques à la connaissance des inégalités de niveau de vie peut aller jusqu'à un apport quantitatif. L'enquête « Logement » fournit ainsi la base de construction d'une composante des niveaux de vie jugée importante par les économistes, les « loyers fictifs »¹² dont l'utilisation permet d'éclairer la mesure des inégalités monétaires¹³.

Les enquêtes ciblées sur des populations particulières

En complément des enquêtes en population générale, l'INSEE s'est intéressé de longue date à la situation économique et sociale de populations ciblées, notamment les plus défavorisées. En 1998, l'INSEE a réalisé une enquête « sortants du RMI » qui a donné lieu à de nombreuses exploitations et a fait l'objet d'un numéro spécial d'« Economie et statistique » en 2001. Prenant appui sur les travaux du groupe de travail du CNIS « pour une meilleure connaissance des sans-abri et de l'exclusion du logement » de 1996, l'enquête « auprès des usagers des services d'hébergement et

⁸ Voir annexe « les principales sources »

⁹ La principale publication support de ces études a été la collection « Synthèses » de l'INSEE, thème « Revenus et patrimoine », où ont été publiées de nombreuses études mobilisant plusieurs sources (panel européen, budget de familles, revenus fiscaux) entre 1997 et 2003. Cette collection est aujourd'hui abandonnée. Un ouvrage thématique sur les revenus est en cours de préparation pour la collection références de l'INSEE.

¹⁰ Document de travail INSEE-DSDS-F0408 : « Revenus et niveaux de vie en 2000 et 2001 en France métropolitaine », mars 2005.

¹¹ Voir les références en fin de rapport.

¹² que les propriétaires occupants se verseraient pour l'usage de leur logement.

¹³ *Jacquot et Driant 2004*, Document de travail INSEE - F0407, « Loyers imputés et inégalités de niveau de vie »



de restauration », dite aussi « sans-domicile » a été menée par l'INSEE en janvier 2001 ; cette enquête très innovante a constitué une première en Europe. De nombreux travaux sont en cours sur les données de cette enquête, qui devraient être publiés dans Economie et Statistique. Ces dernières années ont également vu une montée en charge des travaux exploitant les sources administratives ; par exemple, le panel dit « bénéficiaires de minima sociaux » de la DREES constitue une expérience tout à fait nouvelle d'échantillonnage direct dans les fichiers administratifs à des fins ultérieures d'enquêtes. Plusieurs travaux d'études ont déjà été réalisés à partir des enquêtes menées sur cet échantillon (au moins cinq publications DREES et DARES entre 2004 et 2005, voir annexe II).

La dimension longitudinale

La France n'a pas de longue tradition statistique en matière de panel, contrairement à d'autres pays. Le rapport de la mission sur les panels de M. Chaleix et S. Lollivier¹⁴ a montré la faiblesse de la position française sur ce point, alors que les analyses longitudinales sont aujourd'hui considérées comme cruciales pour l'analyse des comportements microéconomiques, notamment en ce qui concerne la précarité et l'exclusion. La seule expérience en matière de panel en population générale a été le panel communautaire des ménages, dit aussi panel européen, qui a été collecté entre 1994 et 2001 et portait sur les revenus et les conditions de vie. Ce n'est qu'en 2004 que le panel SRCV (Statistiques sur les ressources et les conditions de vie), version française du projet européen EU-SILC a succédé au « panel européen ». Bien que portant sur les mêmes thèmes, l'ancien et le nouveau panel ne sont pas strictement identiques. Le nouveau panel a notamment été l'occasion de définir des concepts harmonisés de revenus dans le cadre d'une utilisation microéconomique, pour faciliter les comparaisons internationales dans le domaine social. Il constituera la base d'études de référence pour la Commission européenne et les chercheurs. Il fournira aussi les données permettant de calculer une partie importante des « indicateurs de Laeken », en particuliers les indicateurs de pauvreté, d'inégalité des revenus et de santé perçue. Les premiers résultats de SRCV, issus d'une collecte en 2004 de données de 2003, seront disponibles fin 2005 dans tous les pays européens.

La dimension longitudinale devrait, en théorie, apporter beaucoup à l'analyse des mécanismes qui conduisent à la pauvreté ou qui permettent d'en sortir. Pour autant, les données de revenus collectées par voie d'enquêtes sont soumises à de nombreuses et importantes erreurs de mesure. Dans le panel européen, de l'ordre de 50% des entrées et sorties de pauvreté d'une année sur l'autre n'étaient pas significatives et constituaient un bruit lié non seulement aux erreurs de déclaration mais aussi au concept de revenus lui-même (par exemple, prestations versées l'année suivant celle à laquelle elles se rapportent).

Inégalités sociales par domaines : santé, éducation, emploi, logement

Le champ concerné par une approche en termes d'inégalités sociales est a priori assez vaste. Il est assez naturel d'en circonscrire un socle minimal relatif aux domaines dans lesquels il est reconnu des droits d'accès fondamentaux aux individus. A priori, il s'agirait donc des domaines suivants : santé et soins, éducation et formation, emploi et qualification, logement. Ce champ est aussi celui qui fait consensus parmi les personnes consultées, lorsque la question leur était posée de manière ouverte, sans a priori.

Evidemment pour les statisticiens il ne s'agit pas de mesurer ou déterminer quelles inégalités dans l'un ou l'autre domaine doivent être compensées, mais de fournir l'information la plus complète sur les différences de situations et les disparités entre les individus ou des groupes d'individus, notamment pour éclairer la conduite des politiques sociales.

¹⁴ Chaleix M., Lollivier S., 2004, « Outils de suivi des trajectoires des personnes en matière sociale et d'emploi », Rapport de mission au Directeur Général de l'INSEE



Comme indiqué précédemment, dans la situation actuelle, ces différents domaines sont rarement abordés simultanément et, surtout, avec une approche commune d'examen des disparités ou inégalités de situation. En ce qui concerne le rassemblement des thèmes, on peut noter trois publications principales :

- la publication annuelle France Portrait Social qui aborde l'ensemble de ces thèmes,
- pour ce qui est des plus défavorisés, les rapports successifs de l'Observatoire national la pauvreté et de l'exclusion sociale qui ont étudié sous divers angles l'accès à ces droits fondamentaux,
- enfin, l'annexe statistique du PNAI.

Aucune de ces publications n'adopte néanmoins une méthodologie ou une approche commune pour étudier des inégalités par domaine. Il existe pourtant des tentatives de ce type à l'étranger. Ainsi la publication de l'Office of national statistics, l'institut de statistique britannique, intitulée « Social Inequalities » rassemble des fiches thématiques sur les domaines considérés ici.

Il ne paraît pas utile ici de lister ici les sources de données disponibles sur chacun de ces thèmes, les attentes des utilisateurs ne se situant pas dans un registre technique sur ce point mais plutôt en terme d'indicateurs et de diffusion plus systématique.

III - L'avis des utilisateurs sur l'existant

Les réactions des utilisateurs consultés sont dans l'ensemble relativement positives quant à la production actuelle. Ils soulignent en particulier les progrès accomplis ces dernières années, tant en matière de méthodes que d'études et analyses, sous l'impulsion notamment de l'ONPES. Pour autant, la plupart des personnes consultées ont pointé certaines faiblesses ou lacunes, qui tiennent soit aux mesures elles-mêmes, soit à l'appropriation des statistiques et des indicateurs par leurs utilisateurs et le public. Des progrès sont donc encore possibles.

1 - Mesure des revenus, de la pauvreté et des inégalités monétaires

En ce qui concerne la dimension « revenus et niveau de vie », les principales critiques adressées aux productions statistiques actuelles peuvent être classées en trois catégories : celles qui portent sur la qualité ou les limites des sources actuelles, celles qui portent sur les concepts ou les conventions retenus dans les statistiques de revenus ou de niveau de vie et, enfin, celles qui portent sur les délais de publication, les publications elles-mêmes et leur visibilité.

Qualité et limites des sources statistiques

Le problème le plus fréquemment souligné a trait à la **prise en compte des revenus du patrimoine** qui ne sont qu'imparfaitement retracés par l'enquête sur les Revenus fiscaux qui sert de base à l'évaluation des niveaux de vie. La connaissance du haut de la distribution des revenus est jugée trop partielle et susceptible de biaiser les interprétations que l'on peut faire. Il s'agit d'un sujet important en terme d'appréhension des inégalités mais qui a sans doute un impact direct limité sur les seuils et les taux de pauvreté. A cet égard, l'utilisation des statistiques fiscales ou des sources fiscales est suggérée par certains utilisateurs. Un sujet similaire est celui des revenus des travailleurs indépendants, dont la mesure est aujourd'hui imparfaite.

Les **limites de champ** sont souvent évoquées. Celui des enquêtes auprès des ménages se restreint aux ménages ordinaires et exclut donc les sans domicile ainsi que les personnes en institution et les étrangers demandeurs d'asile. Dans la dimension géographique, la faiblesse de l'information sur les DOM est jugée également préoccupante.



La **rareté des statistiques longitudinales** (plus que des analyses) est très souvent signalée. Et lorsque les statistiques existent (panel), leur qualité est jugée médiocre ; ainsi on ne sait pas mesurer sans une forte imprécision les transitions de et vers la pauvreté. On ne dispose pas non plus aisément d'informations sur les évolutions individuelles de revenus, telles que la proportion de ménages dont le pouvoir d'achat augmente ou diminue d'une année sur l'autre.

L'absence de cadre général pour les analyses locales est considérée enfin comme une limite importante pour les besoins d'information locaux qui sont en forte progression depuis quelques années. Le niveau départemental est jugé prioritaire, compte tenu des nouvelles responsabilités des départements en matière sociale. Néanmoins, de notre point de vue, la demande est relativement floue. Les utilisateurs semblent indiquer qu'il y aurait d'une part une demande de concepts ou de conventions (par exemple le seuil de pauvreté relative à utiliser dans une analyse localisée doit-il être local ou national ?) et d'autre part une demande de mesures statistiques localisées cohérentes avec les mesures utilisées au plan national (par exemple la mesure par région ou département de la population pauvre comme une partie de la population nationale). Les difficultés d'évaluation des prestations sociales et aides locales sont évidemment reconnues.

Une question technique plus rarement soulevée (en tous cas relativement à la mesure des revenus du patrimoine) est celle de la **mesure des revenus issus des minima sociaux**, actuellement réalisée par imputations et donc moins fiable qu'une observation directe de ces ressources. Elle appelle une recherche de sources administratives complémentaires, parmi lesquelles on pense assez naturellement aux fichiers des Caisses d'allocations familiales.

Les limites et difficultés des concepts

Il s'agit à la fois de limites théoriques (par rapport au concept « idéal » préconisé par les économistes par exemple) mais aussi d'appropriation des concepts actuels par les utilisateurs.

D'un point de vue conceptuel, **le revenu disponible utilisé actuellement est partiel**, dans la mesure où il ne valorise pas la consommation de biens publics comme la santé ou l'éducation ou l'accès à ces biens et services collectifs. Ceci est préjudiciable notamment aux comparaisons internationales. De façon similaire, en ne tenant pas compte de la production domestique et des transferts interpersonnels, il est, pour certains, trop centré sur les revenus d'activité (selon le revenu disponible d'ERF, la grande majorité des étudiants seraient pauvres).

Inversement, **pour des utilisateurs, le concept retenu est jugé parfois trop large**. Certains discutent l'intégration des loyers imputés. Il faut noter, en effet, un très net décalage entre les recommandations théoriques qui visent l'acceptation la plus large des revenus dans le revenu disponible, y compris la valorisation d'éléments non monétaires, et la perception courante qui considère, à l'inverse, que l'on doit retrancher les dépenses dites « contraintes » du revenu afin d'étudier un concept de « reste à vivre ». Plus généralement, il existe, dans le public, de nombreuses confusions sur les concepts de niveau de vie, coût de la vie, reste à vivre et pouvoir d'achat, ce qui pourrait être lié à une communication insuffisante sur ce sujet (cf. infra).

Quant à la mesure de la pauvreté, les difficultés à communiquer sur ce sujet sont liées, bien sûr, au **caractère « relatif » de l'indicateur de pauvreté monétaire** et, à titre secondaire, à l'absence de relation directe entre pauvreté et minima sociaux.

Certaines confusions sont induites par le **passage au niveau du ménage** pour calculer le niveau de vie des individus, notamment au sujet de la notion de « travailleurs pauvres », qu'il faut entendre comme travailleur appartenant à un ménage pauvre (même si ce travailleur ne serait pas considéré, à titre individuel, comme à bas salaire).



L'information utile aux débats actuels autour du coût du logement, de l'évolution des loyers est jugée assez pauvre. La connaissance et la prise en compte du patrimoine immobilier, notamment dans sa dimension spatiale, ont été aussi souvent évoquées comme des enjeux importants.

Plusieurs utilisateurs jugent que l'accent mis sur la mesure de la pauvreté dans les années récentes s'est fait au détriment de la connaissance des inégalités d'ensemble et donc des catégories moyennes et supérieures en termes de revenus et patrimoine. Cette critique rejoint évidemment celle de la qualité de la mesure des revenus du patrimoine dans la source de référence Revenus Fiscaux. De façon générale, une partie des utilisateurs jugent que **l'information actuelle se concentre trop sur le bas de la distribution.**

Les chercheurs (préoccupation non évoquée par ailleurs) jugent que **l'analyse des inégalités sociales est vue avec un prisme trop « franco-français », par l'intermédiaire des nomenclatures** (en particulier la catégorie socio-professionnelle, propre à la France), ce qui est préjudiciable aux comparaisons internationales (à l'exception des deux enquêtes « européennes », l'enquête emploi et SRCV, qui contiennent déjà une variable de catégorie socio-professionnelle européenne).

Les délais et la visibilité des publications

Le délai dans lesquels sont produites les statistiques de revenus, notamment le taux de pauvreté monétaire, pose problème aux utilisateurs. On ne dispose en effet des résultats de l'enquête Revenus fiscaux que deux à trois ans après l'année de référence. L'absence de données fraîches pèserait sur le débat social. Les utilisateurs souhaiteraient disposer des revenus de l'année n au plus tard au début de n+2, contre n+3 aujourd'hui. Dans la mesure où la réduction des délais de publication peut se révéler difficilement compatible avec une amélioration qualitative des statistiques (qui est demandée par ailleurs...), ils sont prêts à accepter des indicateurs provisoires, voire partiels, dans un premier temps.

Une absence de visibilité sur la diffusion de statistiques de base. Les utilisateurs les plus avertis connaissent en effet l'existence de nombreuses études sur la pauvreté et les inégalités, mais regrettent l'absence de publications systématiques, au delà des indicateurs mis en ligne sur le site www.insee.fr depuis 2004. Il est vrai que, lors des premières années de mise en oeuvre de l'ERF annuelle, les numéros annuels de « Synthèses- Revenus et patrimoine » (voir références bibliographiques) comportaient chacun plusieurs articles sur la pauvreté exploitant des sources diverses et des concepts variés. Ces analyses exploratoires, menées depuis la fin des années quatre-vingt-dix, et, dans le même temps, le travail de synthèse et de vulgarisation fait par l'ONPES ont permis la maturation et la standardisation des concepts et d'une source de référence.

La rareté des résultats diffusés par catégorie socioprofessionnelle est reprochée aux publications actuelles¹⁵.

Du point de vue des chercheurs, **les difficultés d'accès aux données détaillées de la source « revenus fiscaux »** sont considérées comme préjudiciables à la connaissance du domaine. Ces données devraient selon eux faire l'objet d'un fichier détail « anonymisé » au même titre que les enquêtes statistiques auprès des ménages.

2 - Mesures et indicateurs non monétaires d'inégalités

¹⁵ Plusieurs tableaux de revenus et niveaux de vie par catégorie professionnelle ou secteur d'activité figurent toutefois dans le document de travail INSEE-F0408 (voir références).



Les réactions et les attentes en ce domaine ont été beaucoup moins précises que sur le thème des revenus. En général, les personnes consultées ont surtout listé des thèmes sur lesquels l'information semblait lacunaire aujourd'hui ou dans lesquels il n'existait pas vraiment d'indicateurs statistiques ayant une diffusion systématique. On les listera ici dans un ordre non hiérarchisé, les priorités entre ces différents besoins n'étant pas établies. On ne fera pas mention, en revanche, des besoins éventuels d'analyse qui étaient hors de notre champ d'investigation.

En termes de diffusion, la plupart des personnes interrogées regrettent d'abord l'absence d'un support transversal pour diffuser des statistiques régulières sur les inégalités : il manquerait en quelque sorte un « tableau de bord » des inégalités ou des indicateurs sociaux.

Dans le même esprit, il a été suggéré de rapprocher dans un même support des indicateurs variés se rapportant à un thème donné : données sur les l'évolution des loyers (indice des loyers) à rapprocher des indicateurs de privation matérielle de l'enquête conditions de vie ou des conditions de logement issues de l'enquête logement, par exemple.

Les approches de pauvreté en conditions de vie actuelles sont utiles mais pourraient être perfectionnées, en révisant la liste des items à prendre en compte pour analyser les conditions de vies relatives des plus défavorisés

Un besoin d'indicateurs systématiques de la précarité des situations sur le marché du travail, de l'instabilité de l'emploi est relevé

L'étude de la faisabilité d'un indicateur synthétique d'inégalités (sur le principe du BIP 40 ou des indicateurs du PNUD) semble pertinente à la plupart des utilisateurs rencontrés, en revanche, l'adoption a priori d'un indicateur synthétique est plutôt jugée prématurée. Le besoin exprimé est celui d'un indicateur interprétable.

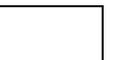
Les limites du champ actuellement couvert par la plupart des statistiques sociales apparaissent similaires à celles qui ont été évoquées dans le domaine des revenus. Il existe un besoin d'information non satisfait sur les populations telles que les étrangers non régularisés ou les populations en institution. Sur le plan géographique, la restriction à la métropole de la plupart des indicateurs nationaux et l'absence ou la faiblesse des informations à un niveau géographique fin sont également considérées comme un problème.

Enfin, certaines dimensions des inégalités sont aujourd'hui mal prises en compte dans les instruments statistiques et les produits existants. Elles portent sur les domaines suivants :

- la santé et l'accès aux soins ;
- l'illettrisme (au niveau français et international) ;
- la délinquance, les violences et leur impact ;
- la ségrégation spatiale,
- l'environnement de vie et les possibilités de mobilité résidentielle des ménages ;
- les phénomènes de discrimination,
- l'accès au droit et à la justice.



ANNEXE I
Lettre de mission







INSPECTION GÉNÉRALE

DIRECTION DES STATISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES ET SOCIALES

Dossier suivi par :
Hugues Picard
Tél. : 01 41 17 69.96
huques.picard@insee.fr
Françoise Maurel
Tél. : 01 41 17 54.74
francoise.maurel@insee.fr

**Annexe I
LETTRE DE MISSION**

Paris, le 31 mars 2005
N° 75/B010
N° 11/F301
Class : 1.6.01

Objet : Organisation de la concertation sur les thèmes du niveau de vie et des inégalités

Le Conseil National de la Statistique, au cours de son assemblée plénière du 11 février 2005 a adopté l'avis suivant :

Le Conseil apprécie les efforts entrepris par l'Insee pour éclairer le débat sur la mesure de l'inflation et du pouvoir d'achat et, en particulier, les résultats présentés sur la prise en compte de l'effet qualité et sur l'indice des prix par niveau de revenus des ménages. Pour contribuer à la poursuite de ces efforts, il demande au bureau de définir les modalités selon lesquelles pourrait être constitué un groupe de travail du Cnis ayant pour mission d'examiner les améliorations possibles en matière de production d'informations statistiques relatives à la mesure des niveaux de vie et à l'analyse des inégalités selon les différentes catégories de ménages et selon les territoires, ainsi qu'à leurs évolutions dans le temps.

De façon à répondre efficacement à la demande de l'assemblée plénière, j'ai chargé M. Hugues Picard, Inspecteur général et Mme Françoise Maurel, Chef du département des prix à la consommation, des ressources et des conditions de vie des ménages, de consulter les principales catégories d'utilisateurs des statistiques relatives aux niveaux de vie et aux inégalités.

Ils prépareront un rapport destiné au bureau du Cnis incluant des recommandations permettant d'orienter la suite des travaux du Conseil. Certains de ces travaux pourront faire l'objet d'une concertation directe en formation ou relever d'un groupe de travail à créer sous l'égide de l'interinformation statistiques sociales. Enfin, certaines questions relevant plus de l'analyse ou de l'étude devront être orientées vers des instances plus



adaptées comme l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale ou le Conseil de l'emploi, des revenus et de la cohésion sociale.

Le rapport identifiera les travaux à mener au sein de chaque instance et proposera le mandat et la composition du groupe de travail à créer. Ce mandat devra se focaliser sur les principales améliorations à apporter à la production statistique à moyen terme afin de mieux répondre à la demande sociale, tout en veillant à leur cohérence avec les orientations définies au niveau européen.

Ce rapport me sera remis le 15 juin de façon à pouvoir être examiné par le bureau du Cnis lors de sa prochaine réunion.

Le Directeur général,

signé

Jean-Michel Charpin

Diffusion :

- Mme la chef du Département des prix à la consommation, des ressources et des conditions de vie des ménages
- Mme et MM. les membres du comité de direction
- MM. les membres de l'Inspection générale
- Mme la Secrétaire générale adjointe du CNIS



ANNEXE II
Publications récentes





ANNEXE II Publications récentes

I - Publications INSEE sur les thèmes des revenus, des inégalités et de la pauvreté monétaire et en conditions de vie

- Ouvrages (depuis 1996)

Synthèses n°1, Revenu et patrimoine des ménages, édition 1995 ([source principale Revenus Fiscaux 1975 à 1990](#))

Synthèses n°5, Revenu et patrimoine des ménages, édition 1996 ([source principale Budget de famille \(BDF\) 1984 à 1995](#))

Synthèses n°19, Revenu et patrimoine des ménages, édition 1998 ([source BdF 1995 et panel européen](#))

Synthèses n°47, Revenu et patrimoine des ménages, édition 2001 ([sources revenus fiscaux et PCV](#))

Synthèses n°65, Revenu et patrimoine des ménages, édition 2002-2003 ([sources revenus fiscaux et panel](#))

- Articles de revues ou d'ouvrages et études ponctuelles

Economie et statistique n°308-309-310, 1998, numéro, triple : *Mesurer la pauvreté aujourd'hui* ([sources variées](#))

Insee-Première n°533, 1997 La pauvreté en France et en Europe ([source panel européen](#))

INSEE Première n°745, 2000, Les travailleurs pauvres ([source ERF](#))

INSEE Première n°761, 2001, La pauvreté monétaire des ménages de 1970 à 1997 - Plus de ménages pauvres parmi les salariés, moins chez les retraités, ([source ERF](#))

INSEE Première n° 896, 2003, « La pauvreté chez les enfants, ([sources ERF et PCV](#))

Insee Première n°916, 2003, « Des ménages modestes aux ménages aisés : des sources de revenus différentes », [source ERF](#)

INSEE Première n°926, 2003, Le cadre de vie des ménages les plus pauvres, [source enquête PCV « vie de quartier »](#)

Insee Première n° 942, 2003, « De 1996 à 2000, la pauvreté relative baisse puis se stabilise », [source ERF](#)

Insee Première n° 947, 2004, « Évolution des niveaux de vie de 1996 à 2001 », [source ERF](#)

Insee Première n° 950, 2004, Les conditions de logement des ménages à bas revenus », [source enquête Logement 2002](#)

Insee Première n° 962, avril 2004 « Les ménages à bas revenus et le logement social », [source enquête Logement 2002](#)

Insee Première n° 990, novembre 2004 « Les charges dans le budget des locataires », [source enquête logement 2002](#)

Economie et statistique n°335, 2000, Les travailleurs pauvres en France : facteurs individuels et familiaux, [source ERF](#)

Economie et statistique n°349/350, 2001, Profils sur le marché du travail et caractéristiques familiales des actifs pauvres, [source panel européen](#)



Economie et statistique, n°346-347, 2001, RMI : entre redistribution et incitations, [source enquête sortant du RMI](#)

France portrait social 2001-2002, Dossier : « Avoir un emploi et être pauvre : bas salaires, sous-emploi et chômage, quels liens avec la pauvreté ? », p. 111-130, [source ERF](#)

France portrait social 2002-2003 : contribution au chapitre revenus, p. 49-57, [source ERF](#)

France portrait social 2003-2004, contribution au chapitre revenus, p 51 à 65, [source ERF](#)

France portrait social 2004-2005 , contribution au chapitre revenus, p. 41 à 60, [source ERF](#)

Données sociales 1999, « Le revenu et le patrimoine des ménages » édition 1999, [source panel européen](#)

Données sociales 2002, « Le niveau de vie des ménages de 1970 à 1999 », p 401-412, [source ERF](#)

Données sociales 2002, « La pauvreté en termes de conditions de vie : quatre profils de ménages » ; [source PCV](#)

- Documents de travail

Document de travail F0103- 2001, *Vue d'ensemble des inégalités économiques*, [sources variées](#)

Document de travail F0203, 2002, *Indicateurs avancés de pauvreté à partir des enquêtes conditions de vie*, [source enquêtes PCV](#)

Document de travail F0405, 2004, *Les revenus du patrimoine dans les enquêtes « revenus fiscaux »*, [source ERF](#)

Document de travail F0407, 2004, *Loyers imputés et inégalités de niveau de vie*, [source enquête Logement 2002](#)

Document de travail F0503, 2005, *Bas revenus, consommation restreinte ou faible bien-être : les approches statistiques de la pauvreté à l'épreuve des comparaisons internationales*.

II - Publications des SSM (2004-2005)

1 - Sources d'enquêtes

DARES

Premières informations – Premières synthèses n°06.1, février 2005 « Les bénéficiaires du Rmi dans les contrats aidés : un accès privilégié aux contrats emploi solidarité », [\(enquête Minima sociaux 2003 Drees\)](#)

Premières informations – Premières synthèses n°40.3, septembre 2004 « Les bénéficiaires du Rmi non inscrits à l'Anpe : des problèmes de santé, des contraintes familiales » [\(enquête minima sociaux 2003, Drees\)](#)

Premières informations – Premières synthèses n° 07.1, février 2004 « Quand les habitants des quartiers défavorisés s'adressent à l'Anpe » [\(enquête vie de quartier, Insee\)](#)



DREES

Etudes et résultats n°359, décembre 2004 « La participation à la vie sociale des allocataires de minima sociaux » n° 359 ([enquête Minima sociaux 2003 Drees](#))

Etudes et résultats n°320, Juin 2004 « Les trajectoires professionnelles des bénéficiaires de minima sociaux » ([enquête Minima sociaux 2003-Drees](#))

Etudes et résultats n°300, Juin 2004, « Insertion sociale et conditions de vie des bénéficiaires de minima sociaux » ([enquête Minima sociaux 2003-Drees](#))

Etudes et résultats n°294, mars 2004, « Etat de santé et recours aux soins des bénéficiaires de la Cmu – un impact qui se consolide entre 2000 et 2003 » ([enquête bénéficiaires de la CMU- Drees](#))

Etudes et résultats n° 351, novembre 2004 « Accès et utilisation des services bancaires par les allocataires de minima sociaux »([enquête Minima sociaux 2003-Drees](#))

Etudes et résultats n°311, mai 2004 « Les contacts familiaux et amicaux des personnes sans domicile » ([enquête Insee sans domicile 2001](#))

2 -Sources administratives

DREES

Etudes et résultats n°360, décembre 2004, « Le nombre d'allocataires du Rmi au 30 septembre 2004 »

Etudes et résultats n°287, janvier 2004 « Les bénéficiaires de la Cmu au 30 juin 2003 »

Etudes et résultats n°381, Mars 2005 « les bénéficiaires de la Cmu au 31/12/2003 »

Etudes et résultats n°354, novembre 2004 « Les allocataires de minima sociaux en 2003 »

Etudes et résultats n°344, octobre 2004 « L'Aah, un minimum social destiné aux adultes handicapés »

Etudes et résultats n°394, avril 2005 « L'allocation spécifique de solidarité : caractéristiques et évolution des allocataires »

Etudes et résultats n°384, mars 2005 « le nombre d'allocataires du Rmi au 31-12 »

Etudes et résultats n°334, août 2004 « Les fonds d'aide aux jeunes : bilan de l'année 2003 »

III - Travaux publiés en dehors du SSP

«Vue d'ensemble des inégalités économiques" in : CAE « les inégalités économiques », 2001

« Les enfants pauvres : quartier et qualité du cadre de vie », in «*Les Enfants pauvres en France*», actes du colloque CERC 2003

«Les enfants pauvres : regard sur les conditions de vie » in « Les enfants pauvres en France », actes du colloque CERC 2003

« La pauvreté : données statistiques récentes et évolutions » ; in *Les travaux de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale*, La documentation française, 2000



«Conjoncture et évolution de la pauvreté : une approche pluridimensionnelle» ; in *Les travaux de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale*, La documentation française, 2002

Conjoncture et pauvreté : des effets contrastés selon les indicateurs retenus », in *Les travaux de l'Observatoire de la pauvreté et de l'exclusion sociale, la documentation française*, 2004

CAE, rapport n° 33. *Inégalités économiques*, 2001

Rapport 2004 de l'Observatoire national des zones urbaines sensibles



ANNEXE III

**Enquêtes et sources statistiques existantes permettant
de mesurer la distribution des revenus ou d'utiliser
l'information sur les revenus à d'autres fins**





Annexe III

Enquêtes et sources statistiques existantes permettant de mesurer la distribution des revenus ou d'utiliser l'information sur les revenus à d'autres fins

L'INSEE dispose de plusieurs sources permettant de mesurer la distribution des revenus ou les différents aspects de la pauvreté :

- 1) Le dispositif baptisé « **enquête Revenus Fiscaux** » (**ERF**), annuel depuis 1996¹⁶, est obtenu en enrichissant par des données fiscales (impôt sur le revenu et taxe d'habitation) les données socio-démographiques issues d'une enquête statistique puis en calculant les transferts sociaux perçus par imputation. Des revenus de 1996 à ceux de 2001, l'échantillon retenu était celui de l'enquête annuelle sur l'emploi ; il s'agit à présent de l'enquête Emploi en continu. Avec 36 000 ménages (à partir des revenus 2002), il s'agit, de loin, du plus gros échantillon portant sur les revenus en France. Le couplage à l'enquête emploi et le recours accru aux imputations a permis d'élargir sensiblement la couverture des composantes des revenus des ménages (prestations liées au logement notamment), même si cette couverture reste partielle. L'ERF est donc aujourd'hui la source de référence sur les revenus. C'est désormais la seule source utilisée pour mesurer le **taux de pauvreté monétaire relatif** et ses évolutions, en particulier pour l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale. Les résultats issus d'autres sources ne peuvent être utilisés pour mesurer le taux de pauvreté, a fortiori, le nombre de pauvres et leurs évolutions. Si, à partir de ces sources, on utilise des définitions voisines, il est recommandé d'employer le terme plus général de « bas revenus », pour éviter les confusions.

Dernières publications :

- INSEE Première N° 947 L'évolution des niveaux de vie de 1996 à 2001, février 2004
- Document de travail INSEE-DSDS6F0408 : « Revenus et niveaux de vie en 2000 et 2001 en France métropolitaine », mars 2005
- Les revenus du patrimoine dans l'enquête revenus fiscaux, document de travail F0404, juillet 2004

Principaux résultats téléchargeables

http://www.insee.fr/fr/ffc/accueil_ffc.asp?theme=4

Par ailleurs, les données fiscales exhaustives sont désormais exploitées annuellement et fournissent, à un niveau géographique très fin, des statistiques de revenus selon les concepts fiscaux (revenus déclarés). Il n'existe pas, en revanche, à ce jour, de source nationale permettant d'évaluer les niveaux de vie ou la pauvreté (avec les concepts standards de revenu disponible au sens de l'ERF) à un niveau géographique détaillé. Les études sur données fiscales exhaustives se limitent donc au concept de revenu déclaré.

Dernière publication nationale :

- « La carte de France des revenus déclarés » INSEE Première N° 900, 2003

- 2) L'enquête **Budget de Famille** est une enquête structurelle par vagues réalisée à une fréquence approximativement quinquennale, portant sur les ressources et

¹⁶ Après avoir été quinquennal et indépendant de l'enquête emploi



emplois budgétaires des ménages. La dernière enquête s'est déroulée entre septembre 2000 et août 2001. Elle comportait 3 visites successives de l'enquêteur, le ménage enregistrant ses dépenses dans un carnet de comptes pendant une semaine. Elle portait sur un échantillon de plus de 10 000 ménages. Une enquête du même type aura lieu en 2005-2006. Avant l'annualisation de l'ERF et l'amélioration de la couverture des types de revenus (prestations notamment), Budget de famille était fréquemment utilisée pour mesurer le taux de pauvreté monétaire. Elle a servi aussi à déterminer un seuil harmonisé de « bas revenus¹⁷ » pour les différentes CAF utilisé depuis pour les études locales sur les revenus. La qualité de la mesure des revenus permise par un questionnement analytique détaillé des ménages/individus sur les différentes composantes de leurs ressources en fait, jusqu'à expertise des résultats de la première collecte de SRCV (voir ci-dessous), la source sur les revenus la plus fiable après l'enquête revenus fiscaux¹⁸.

Dernières publications

- Le budget des familles en 2001 CD-Rom INSEE résultats, N°29soc, avril 2004
- Enquête budget de famille 2000-2001 CD-Rom fichier détail, décembre 2003

- 3) Le dispositif **EU-SILC**¹⁹, ou **SRCV**, « Statistiques sur les ressources et les conditions de vie » en français, est le dispositif communautaire qui a succédé en 2004 au « panel européen » qui a été collecté entre 1994 et 2001. Harmonisé au niveau européen, il porte sur les revenus mais aussi sur de nombreuses dépenses ainsi que sur des éléments de bien-être matériels, ce qui permet de construire des indicateurs non monétaires de pauvreté. Il repose sur un panel rotatif²⁰ (une fraction de l'échantillon est renouvelée chaque année), exploité d'abord de façon transversale (résultats de la collecte de l'année N) puis longitudinale (suivi des individus sur plusieurs années, dans la limite des 9 ans d'interrogation). L'échantillon transversal devrait représenter en régime permanent de l'ordre de 10 000 ménages. Cette source devrait être mise en cohérence avec Revenus Fiscaux.

Publications : à venir

- 4) Plusieurs autres enquêtes offrent une mesure relativement précise des revenus, parmi lesquelles les enquêtes **Logement** et **Patrimoine**. Ces enquêtes abordent ces thèmes sous l'angle des comportements des ménages : demande de logement, conditions de logement, mobilité pour ce qui est de l'enquête logement, accumulation et épargne au cours du cycle de vie pour patrimoine. L'importance donnée désormais au niveau microéconomique au concept de « loyers fictifs » censés représenter l'avantage que tire un propriétaire de la possession de l'habitation qu'il occupe²¹ a fait apparaître un besoin d'évaluation de ce concept dans toutes les enquêtes citées précédemment. L'enquête Logement a permis de proposer les outils pour évaluer économétriquement ces loyers fictifs dans ERF et les autres enquêtes citées. Outre la production de données sur la concentration ou les inégalités de patrimoine, l'enquête patrimoine devrait permettre, quant à elle, d'améliorer dans d'autres enquêtes la qualité de la mesure des revenus du patrimoine, par exportation des méthodes économétriques d'évaluation du patrimoine mises au point dans cette dans enquête.

¹⁷ Celui-ci est déterminé de la même façon que le seuil actuel de pauvreté relative (demi-médiane), mais, outre la source, sur un champ et avec une échelle d'équivalence différents.

¹⁸ Le « rapport sur la production d'une distribution de référence des revenus » rédigé par Pierre Debreu en 2004 à la demande du Directeur des statistiques démographiques et sociales de l'INSEE a mis en évidence une très grande proximité des distributions de revenus entre ces deux sources .

¹⁹ Community Statistics on Income and Living Conditions

²⁰ A la différence du « panel européen » constitué de la seule cohorte initiale.

²¹ Ou le bénéficiaire d'un logement de fonction.



Publications récentes concernant les revenus dans l'enquête logement

- Loyers imputés et inégalités de niveau de vie, Document de travail INSEE F0407

 - Les ménages à bas revenus et le logement social, INSEE Première N° 962, avril 2004

 - « Les conditions de logement des ménages pauvres : une approche statistique » in *Les travaux de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale 2003-2004*, ONPES 2004
- 5) Enfin, il faut citer **l'enquête Permanente sur les Conditions de Vie (EPCV)**, lancée en 1996 et refondue en 2005 pour tenir compte de l'arrivée du panel SRCV, dans la mesure où elle a servi ponctuellement à calculer un estimateur avancé du taux de pauvreté monétaire. La mesure des revenus y est néanmoins beaucoup moins précise que celles retenues dans les enquêtes BDF ou dans le panel (du fait à la fois de la taille d'échantillon et du mode de questionnement). De ce fait cet indicateur avancé ne s'est pas révélé d'une qualité suffisante pour qu'on continue de le produire régulièrement. L'enquête a servi également de support à des questionnements portant sur les actifs financiers (actualisation de la possession de différents actifs entre deux enquêtes « Patrimoine »).

L'enquête PCV a été jusqu'ici, en revanche, la source principale pour évaluer la « **pauvreté en conditions de vie** » qui évalue la proportion d'individus subissant des privations matérielles relativement importantes. A l'avenir le panel SRCV permettra d'évaluer cette forme de pauvreté.

Dernière publication :

- « Conjoncture et pauvreté : des effets contrastés selon les indicateurs retenus », in *Les travaux de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale 2003-2004*, ONPES 2004
- 5) L'INSEE a également développé et exploite conjointement avec la DREES **un outil de micro-simulation (INES)** utilisé pour chiffrer le coût et l'effet redistributif de mesures modifiant les transferts sociaux en faveur des ménages. Il s'agit d'un modèle « statique », au sens où il n'y a pas d'équation modélisant la conséquence sur les comportements d'une variation de revenu. La base du modèle est l'enquête Revenus Fiscaux. Les programmes de simulation sont souvent très proches de ceux utilisés par ERF : la seule différence est que dans cette dernière source la priorité est d'assurer la stabilité des traitements statistiques dans le temps, alors que dans INES des modules supplémentaires sont développés au fur et à mesure des thèmes d'études (sur l'autonomie des jeunes par exemple).

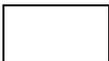
Publication récente :

- « 2000-2003 : une période de réformes du système de redistribution », in *France portrait social 2004-2005*



Tableau synoptique des sources contenant de l'information sur les revenus des ménages

Enquête	Fréquence	Taille de l'échantillon (ménages répondants)	Dates des dernières enquêtes	Durée d'interview
Source principale : mesure précise des revenus comme variable d'intérêt				
Revenus fiscaux (auprès de la DGI)	tous les 5 ou 6 ans jusqu'en 1996 puis chaque année ensuite	25 000 puis 50 000 à 70.000 ménages de 1997 à 2001, 32.000 à compter de 2002	1979, 1984, 1990 1996, 1997 à 2002 (année des revenus)	source administrative
Sources secondaires : les revenus comme « co-facteurs »				
Enquêtes Budget de famille	quinquennale depuis 1979	15 000 en métropole et 3 500 dans les DOM	1979, 1984, 1989, 1995, 2000,-2001 ; 2005-2006 prochaine prévue en 2005	3 visites d'1 heure environ
Panel européen (EHP)	annuel	7 500	1994-2001	1 h 30
Statistiques sur les ressources et les conditions de vie (SRCV). Version française de EU-SILC	Annuel, chaque individu est interrogé 9 ans	Environ 10.000 ménages une année donnée	à partir de 2004	environ 1 h 15
Enquêtes sur le patrimoine (ou actifs financiers)	tous les 5 ou 6 ans	10 000	<ul style="list-style-type: none"> • 1986,1991, 1997 • 2003 (projet) 	1h15 en 1997
Enquête permanente sur les conditions de vie des ménages : Partie fixe relative aux indicateurs sociaux				
-Qualité de l'habitat et de l'environnement -Santé, logement et endettement -Participation et contacts sociaux	3 fois par an (janvier, mai octobre) puis 2 (janvier, octobre) a/c de 2004, en partie, puis totalement intégrée à SRCV à compter de 2005	6 000	1996 à 2005	3 x 20mn
Enquêtes sur le logement	tous les 4 ans	30 000 environ	1978, 1984, 1988, 1992, 1996, 2001, 2006	50 mn



ANNEXE IV

**Liste des personnes rencontrées pour la mission
« Orientation des travaux du CNIS
sur les niveaux de vie et des inégalités sociales »**





Annexe IV
Liste des personnes rencontrées pour la mission
« Orientation des travaux du CNIS sur les niveaux de vie et des inégalités sociales »

M.	Jean-Pierre BOMPARD	CFDT
M.	Didier BALSAN	
M.	Michel DOLLE	CERC
M.	Denis DURAND	CGT
Mme	Mireille ELBAUM	DREES
Mme	Marie-Thérèse ESPINASSE	
Mme	Sylvie LE MINEZ	
Mme	Emmanuelle NAUZE-FICHET	
Mme	Nicole ROTH	
M.	Jacky FAYOLLE	IRES
M.	Jean-Baptiste de FOUCAULD	CNIS
M.	Yannick LEMEL	CREST, LSQ
M.	Stéfan LOLLIVIER	INSEE, DSDS
M.	Thomas PIKETTY	ENS-EHESS
M.	Jean-Pierre PUIG	CNIS
Mme	Carla SAGLIETTI	
M.	Benoît ROBIN	CGT-FO
M.	Jean-François ROYER	INSEE, DAR

